



AUTOSAISINE

« Les sites territoriaux de l'Université de Bourgogne »

AVIS

présenté par

Hervé BONNAVAUD

Membre de la Commission n° 5

« Education, formation recherche et insertion professionnelle »

Chargée d'études
Annick WAMBST

SEANCE PLENIERE DU 23 MARS 2005

SOMMAIRE

Introduction	7
1. Les antennes territoriales aujourd'hui : un état des lieux	9
1.1. Les structures organisationnelles de l'Université	9
1.1.1. Le fonctionnement des composantes de l'Université	9
1.1.2. La gestion des sites universitaires	10
1.1.3. Les effectifs étudiants dans les sites délocalisés	11
1.2. Un rapide tour d'horizon des sites	13
1.2.1. Auxerre	13
1.2.2. Nevers	15
1.2.3. Le Creusot	16
1.2.4. Chalon-sur-Saône	19
1.2.5. Mâcon	21
1.2.6. Les Centres de capacité en droit	21
1.3. Une situation contrastée	23
1.3.1. Des pôles universitaires relativement nombreux dans un contexte de diminution des effectifs	23
1.3.2. Une grande diversité de situations et de moyens	25
1.3.3. La marque de l'histoire sur les territoires	25
1.3.4. Un développement à moyens constants, voire en baisse	26
1.3.5. Un engagement fort des collectivités territoriales	26
1.3.6. Un partenariat avec les entreprises	28
2. L'attractivité des sites : un enjeu pour la survie des antennes	31
2.1. Des difficultés	31
2.1.1. Des baisses d'effectifs dans certaines filières	31
2.1.2. Les filières générales	31
2.1.3. Les filières scientifiques et techniques	32
2.1.4. Une concurrence entre établissements post-baccalauréat	32
2.1.5. Une vie étudiante moins attrayante	32
2.2. Des atouts et des réussites	33
2.2.1. Des équipes « sites » fortement impliquées	33
2.2.2. Des équipements et services de qualité	34
2.2.3. Des structures à taille humaine	35
2.2.4. Des filières qui se développent	35
2.3. Un enjeu régional, mais aussi national	36
2.4. Les antennes vues par leurs acteurs	37
2.4.1. Les étudiants	37
2.4.2. L'Université	38
2.4.3. Les personnels enseignants et non enseignants	38
2.4.4. Les collectivités territoriales	39
2.4.5. Les entreprises	40
2.4.6. Une synthèse des points de vue	40
2.5. Et dans les autres régions françaises	41

3. Une nouvelle donne, des perspectives	42
3.1. La politique actuelle de l'Université de Bourgogne	42
3.2. Les impacts de la réforme Licence Mastère Doctorat (LMD)	42
3.3. Les pôles de compétitivité	44
3.4. Les nouveaux enjeux européens pour 2007-2013	44
Conclusion	46
Propositions	47

Remerciements aux personnes auditionnées

Les membres de la Commission tiennent à remercier toutes les personnes auditionnées pour la qualité et la richesse de leurs contributions.

DIJON

Monsieur Jean-Claude FORTIER, Président, Université de Bourgogne
Monsieur Patrick BOUGENOT, Directeur, CROUS de Dijon
Madame Françoise BOURDON, chargée de mission CNRS
Monsieur Thierry CHEVAILLIER, Directeur du SIO
Monsieur Jean CHIRAC, Directeur du SUAPS
Monsieur Jean-Paul DUFOUR, Directeur, UFR de Sciences et Techniques
Madame Françoise FORTUNET-FIATTE, Doyen de l'UFR Droit et Sciences politiques administratives et sociales, Conseillère du président sur les relations avec les antennes territoriales
Madame Suzanne GUELORGET, enseignante-chercheur au département de mathématiques, UFR Sciences et techniques
Monsieur Jean-Charles JULES, LPUB, enseignant-chercheur UFR Sciences et techniques
Monsieur Jean-Paul LEQUIN, Président, Bourgogne Technologies
Madame Catherine LOPARD, Enseignant chercheur, UFR Droit et responsable de la Capacité en droit
Monsieur Jean-Jacques PAUL, Directeur de l'IREDU, Pôle AAFE
Monsieur Gérard PIERRE, professeur émérite

AUXERRE

Monsieur Alain BAZOT, responsable de la Capacité en droit d'Auxerre
Monsieur Gérard BEAUDREY, Président du Conseil d'Administration de l'IUT de Dijon-Auxerre
Monsieur André BERNARD, Directeur de l'IUT de Dijon-Auxerre
Monsieur Bernard BOBIN, Responsable UFR Sciences et techniques, IUT d'Auxerre
Monsieur Pierre DEPLANCHE, Responsable pédagogique et coordination du site, IUT d'Auxerre
Monsieur Guy FERREZ, Maire d'Auxerre, Conseiller régional, Vice-Président de la Communauté de communes de l'Auxerrois
Monsieur Jean-François FONTAINE, Responsable de la plate-forme technologique, IUT d'Auxerre
Monsieur David JOANNIC, Responsable du département "Organisation et gestion de la production", IUT d'Auxerre
Monsieur François-Xavier MARQUIS, directeur général de la Maison de l'Entreprise
Monsieur Gilles MARTINIGOL, SUAPS
Monsieur Denis MARTRE, Responsable comptabilité et finances, IUT d'Auxerre
Monsieur Magloire SIOPATHIS, directeur de l'éducation et des transports, Conseil général de l'Yonne
Madame Maryse STEINMETZ, responsable bibliothèque IUT
Madame Christine ZIMMER, responsable du département "Génie des télécommunications et des réseaux", IUT d'Auxerre

NEVERS

Monsieur Bernard ADAM, Ingénieur de recherche, ISAT
Madame Sylvaine AIVAZZADEH, Responsable pédagogique, UFR Droit
Monsieur Shahram AIVAZZADEH, Directeur de Magnytude
Madame Marguerite BOUTELET, Vice-doyenne de l'UFR Droit - Dijon
Monsieur Pierre-Bertrand DARRIEUTORT, Délégué CFE - CGC
Monsieur Fabien DELANGUE, élève ingénieur, ISAT
Monsieur Philippe DUCHESNE, Enseignant du SUAPS, ISAT
Monsieur Philippe GRAILLOT, vice-président du Conseil général de la Nièvre
Monsieur Nicolas GRUNWALD, étudiant en droit, UFR Droit
Monsieur Gérard MARIN, Responsable du site de Nevers, Directeur, ISAT
Monsieur Bernard METTERICH, Directeur par intérim, ISAT
Monsieur Jérôme MOREAU, ATER, UFR Droit
Monsieur Florus NESTAR, secrétaire général de la préfecture de la Nièvre
Madame Florence OMBRET, Conseillère régionale, Adjointe au Sénateur-maire de Nevers
Monsieur Jean-Pierre ROSSIGNOL, Président, UIMM et MEDEF Nièvre
Monsieur Jérôme ROUSSEAU, enseignant chercheur, ISAT

SAONE-ET-LOIRE

Le Creusot

Monsieur Michel BILLARD, responsable STAPS, centre universitaire Condorcet
Madame Evelyne BOIRE, Responsable, CROUS du Creusot
Madame Catherine DELOCHE, Conservatrice de la bibliothèque universitaire,
Monsieur Max DESCHAMPT, Vice-président chargé de l'enseignement supérieur, Communauté urbaine Le Creusot-Montceau
Monsieur Eric FAUVET, Chef de département GEII, IUT
Monsieur Jean-Luc GISCLON, Directeur de l'IUT
Monsieur Patrick GORRIA, responsable de la plate-forme technologique, IUT
Madame Bernadette KACZMAREK, enseignante, centre universitaire Condorcet
Monsieur Bernard LAMALLE, Directeur du centre universitaire Condorcet,
Monsieur André LAVOILLOTTE, responsable administratif, centre universitaire Condorcet
Monsieur Hervé LE FERRAND, Enseignant, centre universitaire Condorcet
Madame Monique MAUGRAS, Enseignante, centre universitaire Condorcet
Madame Isabelle MAURI, licence AES, centre universitaire Condorcet
Monsieur André MAZZOTTI, Chef de département GMP, IUT
Monsieur Alain MONNET, Directeur du service développement économique et de l'enseignement supérieur, Communauté urbaine Le Creusot-Montceau
Monsieur Paul PEREIRA, SUAPS
Monsieur Jérôme PERNOT, Responsable service informatique, IUT
Monsieur Pierre SALLAMAND, Responsable licence prolaser, IUT

Chalon-sur-Saône

Madame Agnès BASAILLE-GAHITTE, Responsable de la licence professionnelle « systèmes logistiques », IUT
Madame Françoise BENZA, Responsable de la licence professionnelle « commercialisation du vin », IUT

Monsieur Christian BIEVRE, conseiller pédagogique, Média Pole CCI
Madame Maryvonne BOGUET, Chef de département « Gestion logistique et transport », IUT
Monsieur Michel BOUSQUET, président du CA de l'IUT, Directeur de la Société SEVA
Madame Anita CHALMEAU, Responsable administrative, IUT
Monsieur Hervé DUMAINE, vice président chargé de l'enseignement supérieur « Le Grand Chalon »
Monsieur Pascal FIGUIERE, Chef de département « Génie industriel et Maintenance », IUT
Monsieur Christophe GUILLET, Responsable de la licence professionnelle « image et son », IUT
Monsieur Luc LAVISSE, Chef de département « Sciences et génie des matériaux », IUT
Madame France LAREDO, chef de projet « SECURIAL »
Madame LOMBARD, Responsable du service Education, mairie de Chalon-sur-Saône
Monsieur Baptiste MINGAM, Responsable du SUAPS, IUT
Monsieur Tony MONTESIN, Directeur de l'IUT
Monsieur Bruno NEYRAT, Directeur de la Société SOBOTRAM
Vincent LEMAL, Martine PRADINE, Vanessa TRAPET, étudiants

Mâcon

Monsieur Bernard CHEVALLIER, maire-adjoint de Mâcon
Madame Marie-Christine LICHTLÉ, Directrice du mastère « Management du tourisme et de la culture »
Monsieur Yves LOTTE, Responsable administratif du Centre d'enseignement supérieur
Caroline POIRE, Nicolas GARDOT-PYOT, Virginie PODUIN, Raphaël PERCHOUX, étudiants

Ils remercient également :

- Axel BOURDEAU, stagiaire au CESR, étudiant en maîtrise AES,
- le C2R, Centre régional de ressources - Travail Emploi Formation en Bourgogne,
- la cellule statistique de l'Université de Bourgogne.

INTRODUCTION

Un rapide historique

En France, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le nombre d'étudiants n'a cessé de croître. Il est passé de 123 000 en 1946 à 2,1 millions en 1998. Face à cette augmentation et sous l'impulsion des élus locaux, maires et présidents de Conseils généraux, les premières « délocalisations universitaires » ont été créées dès les années 70. Ce phénomène a concerné un grand nombre de villes moyennes sur l'ensemble du territoire français, il a consisté essentiellement à développer des antennes universitaires de premier cycle, des départements d'IUT, voire des IUT de plein exercice. La plupart des sites ont été réalisés dans le cadre du schéma de services collectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche « Université 2000 ». Le plan U2000, lancé au printemps 1990, se fixait comme objectif, pour la période 1991-1995, de créer 1 500 000 m² de locaux avec une enveloppe financière de 32,2 milliards de francs dont 16 à la charge des collectivités territoriales.

Une définition

Un site d'enseignement supérieur peut être défini¹ comme étant « une unité géographique où est offerte une formation supérieure, quel que soit l'établissement (université, lycée, école, faculté privée...) ou la nature de la formation (universitaire ou non) ». Ces sites sont classés par la Direction de l'évaluation et de la prospective (DEP) en fonction de la nature des formations qui y sont offertes.

Parmi les sites d'enseignement supérieur universitaire, on distingue :

- Les sites sièges d'une ou plusieurs universités. Ce sont, d'une part, les métropoles universitaires académiques et, d'autre part, les sites sièges d'universités créés ultérieurement. Lorsque les statuts mentionnent plusieurs implantations, l'université est considérée comme multipolaire.

- Les sites antennes universitaires. On désigne par « antenne universitaire » la localisation hors du site siège de l'université de rattachement, d'une ou plusieurs formations universitaires conduisant à des diplômes nationaux (hors DUT et titres d'ingénieurs). Des départements d'IUT ont souvent été implantés dans les antennes universitaires.

- Les sites accueillant un ou plusieurs départements d'IUT sans autres formations universitaires, sauf dans certains cas des enseignements relevant des IUFM.

- Les sites où l'IUFM est la seule formation universitaire.

Les objectifs ayant présidé à la création des antennes

- Il s'agissait tout d'abord de favoriser la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur, la proximité du lieu d'études permettant d'économiser les frais de transport et de logement. Il apparaît que les étudiants issus de familles modestes ne seraient pas allés suivre des études dans une grande ville. Ce phénomène est confirmé par le pourcentage plus élevé d'étudiants boursiers inscrits dans les antennes.

¹ Atlas régional 1999-2000 - Direction de l'évaluation et de la prospective (DEP) du Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche.

- Pour les collectivités territoriales, une implantation universitaire représente un élément de notoriété et constitue un facteur de développement économique. La présence d'étudiants est un atout en termes de jeunesse, d'animation et de commerce. Selon une étude effectuée par l'IREDU² Université de Dijon en 1995-96, pour 1 000 étudiants qui arrivent dans une ville, 130 emplois sont créés.

- Pour les universités, enfin, les créations d'antennes ont été un moyen d'absorber le flux d'étudiants et d'augmenter leur offre de formations avec la participation financière des collectivités locales. L'université de Dijon était effectivement saturée au début des années 1990.

Une nouvelle réalité

Mais depuis 1994, on constate une baisse des effectifs de bacheliers et, parmi ceux-ci, des effectifs effectuant leurs études supérieures à l'Université. Les prévisions montrent que cette baisse devrait se poursuivre jusqu'en 2013. De plus, de nombreux étudiants bourguignons choisissent d'effectuer des études à l'extérieur de notre région. De 1997 à 2002, l'Université de Bourgogne a perdu 10,6 % de ses effectifs.

On constate actuellement que de nombreuses filières (UFR et IUT) rencontrent des difficultés pour réunir des effectifs suffisants. Dans son rapport d'avril 2003, la Cour des comptes³ considère que « le fonctionnement de ces antennes entraîne (...) des coûts de structure importants, comparés à ceux des composantes centrales des universités. Ce surcoût global est encore accru par une utilisation extensive des espaces, résultant de constructions souvent disproportionnées par rapport aux effectifs accueillis ». Elle en tire la conclusion que « la politique de délocalisation de l'enseignement supérieur semble aujourd'hui avoir atteint ses limites ».

La conférence des présidents d'universités⁴ (CPU) va aussi dans ce sens et s'oppose à la « prolifération » des antennes. Elle préconise, pour les antennes « sensibles », des réorientations d'activités et une intensification des relations avec l'Université de rattachement.

Aujourd'hui, le CESR de Bourgogne a souhaité réaliser un bilan de ces délocalisations depuis leur création.

Comment ces antennes ont-elles évolué ?

Les objectifs de départ ont-ils été atteints ?

Quels enseignements pour l'avenir peut-on tirer de ces expériences ?

Pour y répondre au mieux, la commission n° 5 a visité chacun des sites. Elle a rencontré les principaux acteurs, responsables des filières, enseignants, responsables des services communs, ainsi que les représentants des étudiants, collectivités territoriales et entreprises partenaires. Chacun a pu s'exprimer lors des tables rondes organisées pour la circonstance. Il faut noter combien, dans chacune des 5 antennes, les équipes locales ont accueilli au mieux les conseillers et leur ont apporté le maximum d'informations utiles.

² IREDU CNRS Université de Bourgogne (Institut de recherche en éducation) - François ORIVEL, directeur « Les retombées économiques de l'enseignement supérieur » - 11 avril 1990.

³ La gestion du système éducatif, rapport au Président de la République, suivi des réponses des administrations intéressées. Cour des Comptes - avril 2003.

⁴ Conférence des Présidents d'Université - Rapport sur l'aménagement du territoire - 18 novembre 1999.

1. LES ANTENNES TERRITORIALES AUJOURD'HUI : UN ETAT DES LIEUX

On ne peut parler des antennes territoriales en général sans prendre la peine de les situer dans leur contexte et de rappeler les liens qu'elles entretiennent avec l'Université siége à Dijon.

1.1. Les structures organisationnelles de l'Université

La notion d'antenne territoriale est inconnue du Code de l'Education. Les seuls éléments de l'Université qu'il reconnaît sont les composantes des universités, compétentes en matière pédagogique et de recherche et les services communs, qui gèrent les autres activités. Toutefois, afin de traiter les problèmes spécifiques de ces sites, une catégorie particulière de services communs a été mise en place : les conseils de sites.

1.1.1. Le fonctionnement des composantes de l'Université

L'article L. 713-1 du Code de l'Education énumère limitativement les composantes qui sont :

- "1. Des instituts ou écoles (IUT...),
2. Des unités de formation et de recherche (UFR),
3. Des départements, laboratoires et centres de recherche "

Ce sont en fait ces composantes, délocalisées par l'Université mère, qui dispensent elles-mêmes leurs enseignements en dehors du site siége de l'Université. La plus traditionnelle, l'UFR, regroupe les départements, les laboratoires et les centres de recherche ; on trouve aussi les instituts ou écoles faisant partie des universités, qui ont plus couramment leur siége dans les sites délocalisés.

Les instituts et écoles

Les instituts et écoles sont dotés d'un conseil d'administration élu dont le rôle est de gérer l'institut ou l'école et de définir le programme éducatif et de recherche. Le conseil est présidé par une personnalité extérieure, élue pour cinq ans et renouvelable une fois. En Bourgogne, il s'agit le plus souvent de responsables d'entreprises locales.

Les IUT sont autonomes financièrement en référence au fameux « article 33 ». Peuvent être classés dans cette catégorie l'ISAT (Institut supérieur de l'automobile et des transports) de Nevers et les IUT du Creusot et de Chalon-sur-Saône. Les départements de l'IUT d'Auxerre sont rattachés à l'IUT de Dijon.

Les UFR (unités de formation et de recherche)

Les UFR associent des départements de formation et des laboratoires de recherche. Elles correspondent à un projet éducatif et à un programme de recherche mis en œuvre par des enseignants-chercheurs, relevant d'une ou de plusieurs disciplines fondamentales. Un conseil d'UFR élu administre la composante et définit les programmes éducatifs et de recherche. Son directeur est élu pour cinq ans.

En Bourgogne, aucune UFR n'a son siège dans un site délocalisé, les décisions concernant l'enseignement supérieur long et la recherche dans les antennes restent donc de la compétence du siège de l'Université.

Les UFR concernées par les délocalisations de l'Université de Bourgogne sont :

- la faculté de droit et science politique,
- la faculté de sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS)
- et la faculté des sciences et techniques.

1.1.2. La gestion des sites universitaires

Les services communs sont des structures qui permettent d'assurer la gestion d'activités autres que l'enseignement et la recherche. Les activités des différents services communs sur un même site territorial sont gérées par un service général situé au siège de l'Université.

La gestion des délocalisations de l'Université de Bourgogne est assurée par les conseils de site ou les commissions de site. Elles sont toutes présidées par le président de l'Université ou son représentant et comportent des représentants des collectivités locales, des directeurs de services communs, des responsables de composantes de l'Université dispensant des enseignements sur le site, et des étudiants. La coordination du site est confiée de manière alternative aux directeurs des composantes.

Les services communs de l'Université de Bourgogne qui concernent les antennes territoriales sont :

- le service d'information et d'orientation (SIO),
- le service de documentation,
- la médecine préventive,
- et le service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS).

Le CROUS (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires)

Placé sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, le CNOUS⁵ (centre national des œuvres universitaires et scolaires) pilote le réseau des CROUS dont l'objectif est de donner à tous les étudiants les mêmes chances d'accès et de réussite dans l'enseignement supérieur en accompagnant leur vie quotidienne.

Ce réseau des œuvres universitaires joue un rôle de premier plan en gérant des services de proximité pour les étudiants : le logement, les bourses et les aides sociales, la restauration, le soutien aux projets culturels et aux initiatives, l'ouverture sur l'international. Ces actions sont mises en œuvre par les CROUS.

Cette mission d'accompagnement de la vie étudiante est menée dans le cadre d'un projet d'action 2004-2007 validé par le ministère de l'Éducation nationale. L'action des CROUS et du CNOUS se développe en étroite concertation avec les universités et les collectivités dans le cadre des politiques de sites élaborées localement.

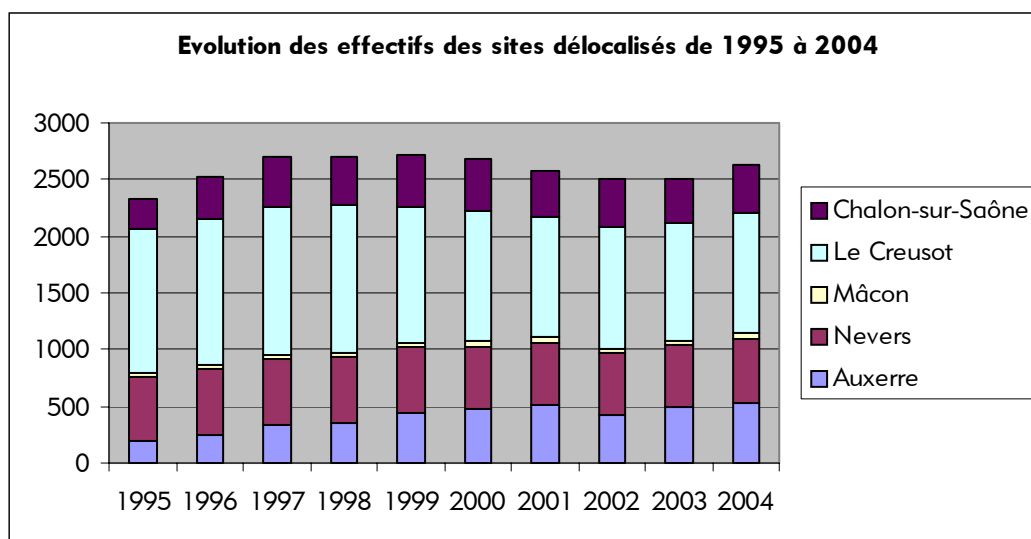
Les antennes territoriales de Bourgogne⁶, comparées à d'autres sites délocalisés dans d'autres régions, sont trop petites pour permettre au CROUS d'offrir des services au niveau local.

⁵ Site du CNOUS : www.cnous.fr

Créé par la loi du 16 avril 1955, le CNOUS est à la tête d'un réseau constitué de 28 centres régionaux (CROUS), 16 centres locaux (CLOUS) et plus de 40 antennes qui offrent aux étudiants, sur le terrain, des services de proximité.

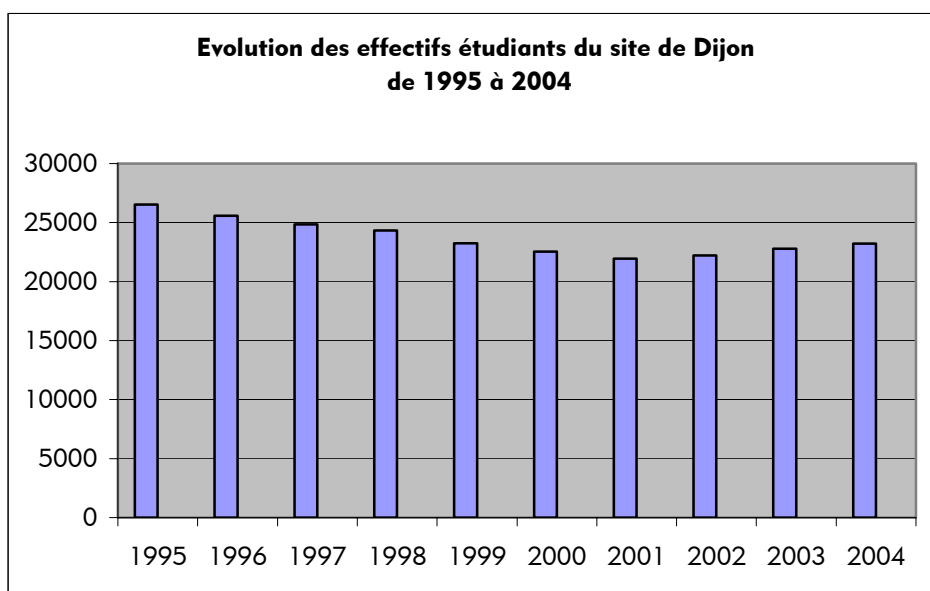
⁶ Audition de Patrick BOUGENOT, directeur du CROUS - 9 juillet 2004.

1.1.3. Les effectifs étudiants dans les sites délocalisés



Source : cellule statistique de l'université de bourgogne

On observe une montée des effectifs jusqu'à l'année universitaire 2000-2001, puis une stabilisation autour de 2 500 inscrits dans les sites délocalisés, ce qui représente 11,18 % des effectifs de l'Université de Bourgogne, tous sites confondus. Or, dans le même temps, les effectifs se réduisaient sur le site de Dijon.



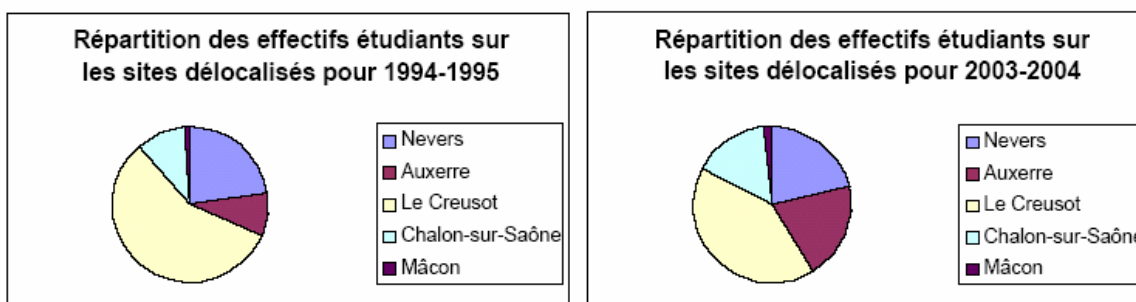
Source : cellule statistique de l'université de bourgogne

Depuis 1998, les effectifs entre le site de Dijon et les antennes connaissent une évolution à peu près similaire (une différence de 3 % n'est pas significative). Il semblerait donc que les antennes de l'Université de Bourgogne ne rencontrent pas de graves difficultés.

Année	Total des effectifs étudiants sur les sites délocalisés	% évo	Total des effectifs étudiants sur le site de Dijon	% évo
1994	2277		25976	
1995	2347	3 %	26007	0 %
1996	2478	6 %	25274	-3 %
1997	2665	8 %	24632	-3 %
1998	2669	0 %	24060	-2 %
1999	2669	0 %	23258	-3 %
2000	2671	0 %	22636	-3 %
2001	2520	-6 %	21800	-4 %
2002	2492	-1 %	21956	1 %
2003	2528	1 %	22620	3 %

Source : service statistique de l'Université de Bourgogne

Cependant, cette observation cache des évolutions bien différentes d'un site à l'autre sur la période étudiée comme le montre la répartition des effectifs étudiants sur les sites de 1994 à 2003 :



C'est sur le site d'Auxerre que les effectifs ont le plus progressé grâce à l'ouverture d'un nouveau département d'IUT en 2004-2005 et cette tendance devrait se confirmer.

Nevers connaît une stabilité relative due à l'extension de l'ISAT (Institut supérieur de l'automobile et des transports), alors que dans le même temps, le nombre d'étudiants en droit a considérablement baissé et qu'un département d'IUT a été rapatrié sur Dijon. Cependant, l'extension de l'ISAT et la création d'une licence d'administration publique devraient permettre une hausse d'effectifs sur les quatre prochaines années, ce qui porterait le nombre d'étudiants aux alentours de 800 sur l'antenne.

Chalon-sur-Saône a connu une augmentation considérable de ses effectifs jusqu'en 2000, mais depuis, ses effectifs stagnent, malgré l'ouverture de nouvelles sections.

Le site du Creusot, quant à lui, connaît une baisse régulière depuis 1994, malgré un encadrement exceptionnel. Cette baisse est circonscrite au Centre universitaire Condorcet ; l'IUT durant la période étudiée voit ses effectifs stabilisés autour de 700 inscrits.

Cependant, cette stabilité globale des effectifs cache une baisse dans les DUT du secteur secondaire, compensée par de nombreuses créations de licences professionnelles. Sur la période étudiée, on observe une augmentation considérable de l'offre de formations sur les antennes de l'Université. Le nombre de diplômes a, en effet, plus que doublé, grâce aux créations de licences professionnelles : 11 licences de ce type sur les 18 créées depuis la rentrée 2000-2001 l'ont été dans les antennes.

Nous allons à présent effectuer un rapide tour d'horizon des formations offertes sur les sites.

1.2. Un rapide tour d'horizon des sites

1.2.1. Auxerre

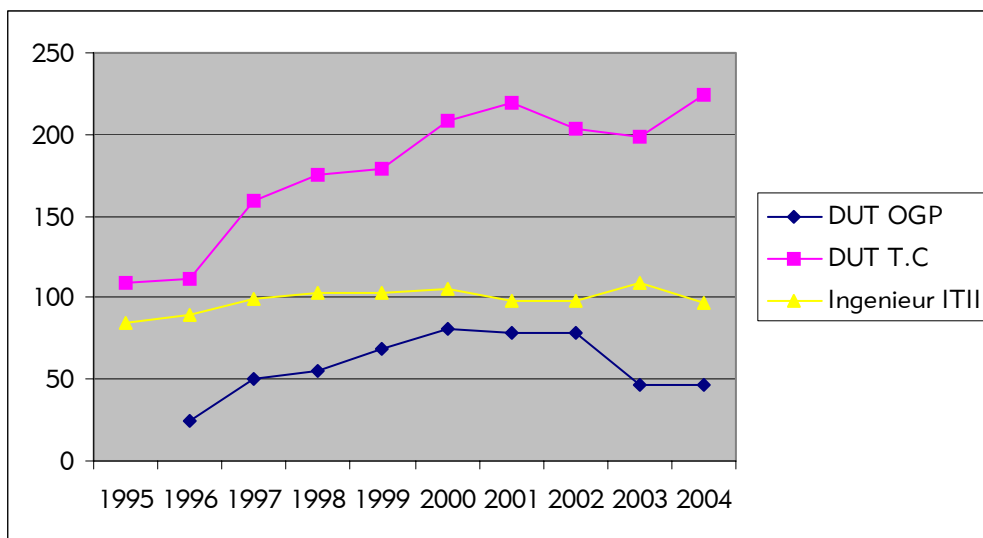
L'offre de formation :

Formations	Ouverture	Nb d'étudiants 2004/05	Nb d'enseignants	Projets
UFR Sciences et techniques Diplôme de l'Institut des techniques d'ingénieurs de l'industrie (ITII) Formation par apprentissage en partenariat avec la Maison de l'Entreprise (en particulier l'UIMM)	1990	58 en 1 ^{ère} année 97 au total	26	Ouverture des nouveaux locaux en février 2005
IUT de Dijon-Auxerre - 3 DUT - 4 licences professionnelles en alternance : partenariat avec la Maison de l'Entreprise	Premier département en 1997	582		Objectif : 900 étudiants
IUP de génie industriel				Dernière année Fermeture programmée
Centre de préparation à la capacité en droit	1999	25		

L'ITII de Bourgogne est une association regroupant les chambres syndicales de la métallurgie des 4 départements de la région et l'Université de Bourgogne. Sous l'impulsion du syndicat national de la Métallurgie (UIMM), et dans la droite ligne des conclusions du « Rapport Decomps », cette association a mis en place, dès 1990, une structure destinée à former, en 3 années à partir du niveau Bac + 2, des ingénieurs mécaniciens « de terrain », spécialisés en production.

La spécificité de cette formation réside dans le fait qu'elle se déroule par alternance, dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ; les étudiants sont rémunérés comme tout apprenti. Le titre d'ingénieur sanctionnant la formation ITII, reconnu par la Commission des titres d'ingénieur, est délivré par l'Université.

Les effectifs d'étudiants dans les filières :



DUT : Diplôme Universitaire de Technologie
OGP : Organisation et Gestion de la Production
TC : Techniques de Commercialisation
ITII : Institut des Techniques d'Ingénieurs de l'Industrie

Les services communs :

- *L'hébergement* : le CROUS gère 120 lits. Les étudiants rencontrent des difficultés pour se loger du fait de la formation en alternance.
- *La restauration* : 50 repas par jour sont servis sur place par convention avec une société privée. Les étudiants utilisent d'autres possibilités en ville.
- *Le sport* : le SUAPS bénéficie d'un demi-poste et de vacataires. Il est difficile de disposer des équipements sportifs
- *La médecine préventive* : une infirmière exerce à mi-temps. Il n'y a pas de service social sur place.
- *La vie culturelle* : elle est peu développée. Une petite bibliothèque est ouverte depuis peu à l'IUT.

La recherche est représentée par deux disciplines : la mécanique et l'informatique électronique. Une thématique commune s'est dégagée sur la métrologie tridimensionnelle sans contact. Cette activité concernera 8 chercheurs à la rentrée prochaine.

Les partenariats :

Une collaboration forte est établie avec la Maison de l'Entreprise d'Auxerre qui offre des stages professionnels aux étudiants et participe à la formation en alternance. Elle contribue au développement économique local en assurant des services aux entreprises : conseils, mise à disposition du centre de métrologie et du centre technique avec le concours de l'Université.

La ville d'Auxerre s'est récemment penchée sur les problèmes de logement des étudiants. Il est envisagé de modifier la convention liant le CROUS aux organismes HLM de façon à mettre en place une gestion adaptée aux besoins spécifiques de l'alternance. Elle va ouvrir prochainement un foyer type « résidence hôtelière ».

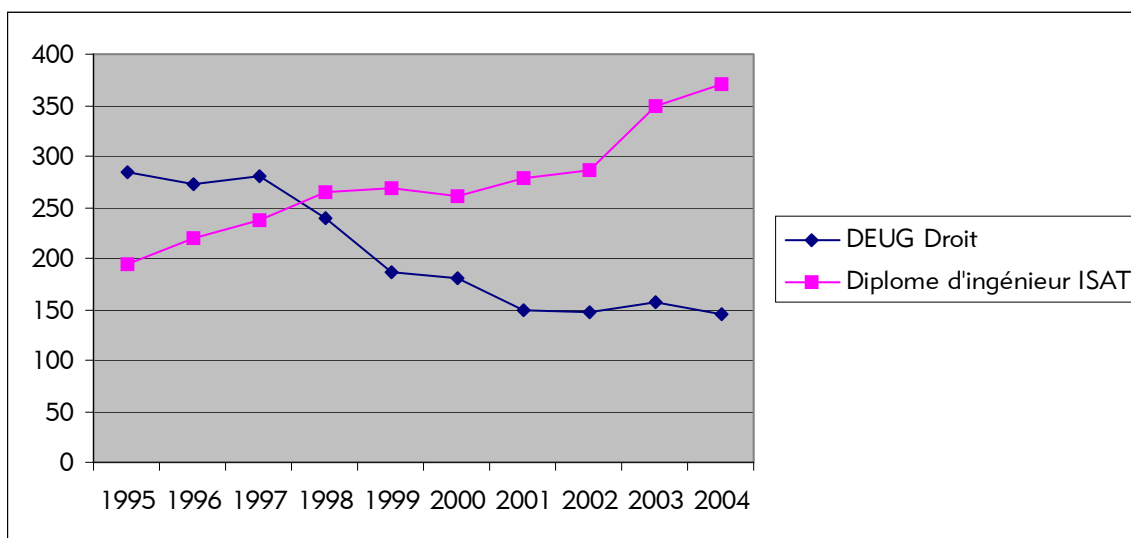
L'Institut d'enseignement supérieur de Sens dépend de l'Université de Marne-la-Vallée. Il prépare à une licence professionnelle « sciences et technologies, mention activités et techniques de communication » en partenariat avec la Maison de l'Entreprise d'Auxerre.

1.2.2. Nevers

L'offre de formation :

Formations	Ouverture	Nb d'étudiants 2004/05	Nb d'enseignants	Projets
Diplôme d'ingénieur « mécanique des transports préparé en 5 ans par l'ISAT	1991	371 répartis sur 5 années	28	Objectif : 500 étudiants en 2008
DEUG et licence Droit et sciences politiques	1986	145	2	
Capacité en droit	1981	45		

Les effectifs



ISAT : Institut supérieur de l'automobile et des transports

Les services communs :

- *L'hébergement* : les étudiants peuvent se loger dans 5 résidences et foyers non gérés par le CROUS.
- *La restauration* : elle est assurée dans d'autres structures par convention et à la cafétéria de l'ISAT (gestion privée).
- *Le sport* : 1 enseignant permanent du SUAPS et 3 vacataires proposent 22 activités sportives. Des équipements sportifs sont mis à disposition par la commune.
- *La médecine préventive* : une infirmière à 80 %.
- *La vie culturelle* : possibilité de fréquenter la Maison de la culture de Nevers.

La recherche et le transfert technologique sont assurés par :

- le laboratoire d'acoustique,
- le centre d'activité et de recherche technologique « MAGNYTUDE »,
- le hall technique,
- une collaboration avec le CRITT 2MIL (Matériaux, Mécanique, Imagerie Laser) pour la vibration et les matériaux composites.

Les partenariats :

L'antenne bénéficie du soutien important des collectivités (Conseil général et Communauté d'agglomération de Nevers).

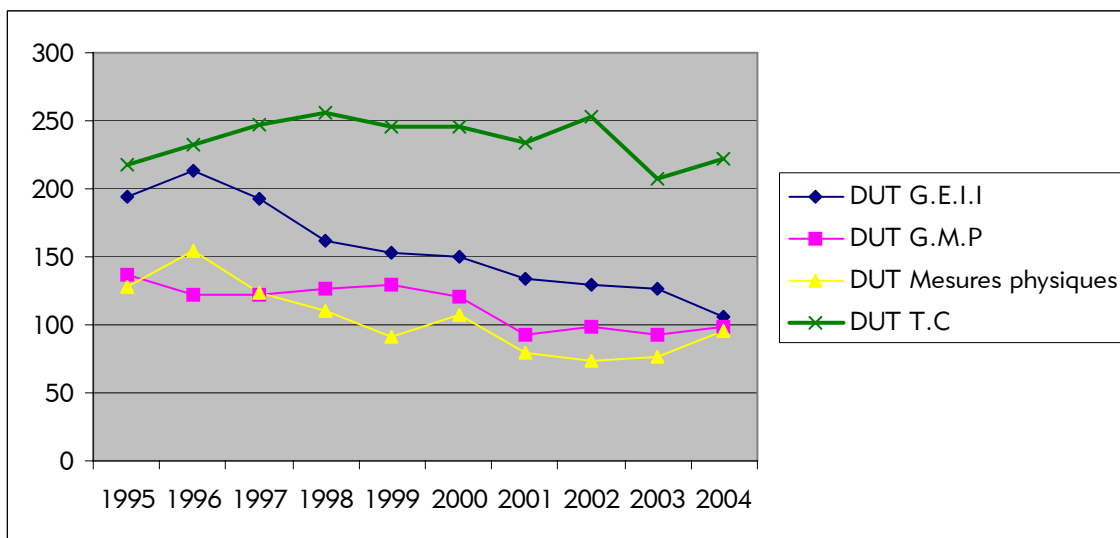
Les entreprises (en particulier la branche professionnelle de l'UIMM) participent au Centre de transfert de technologie MAGNYTUDE en collaboration avec les chercheurs de l'Université.

1.2.3. Le Creusot

L'offre de formation :

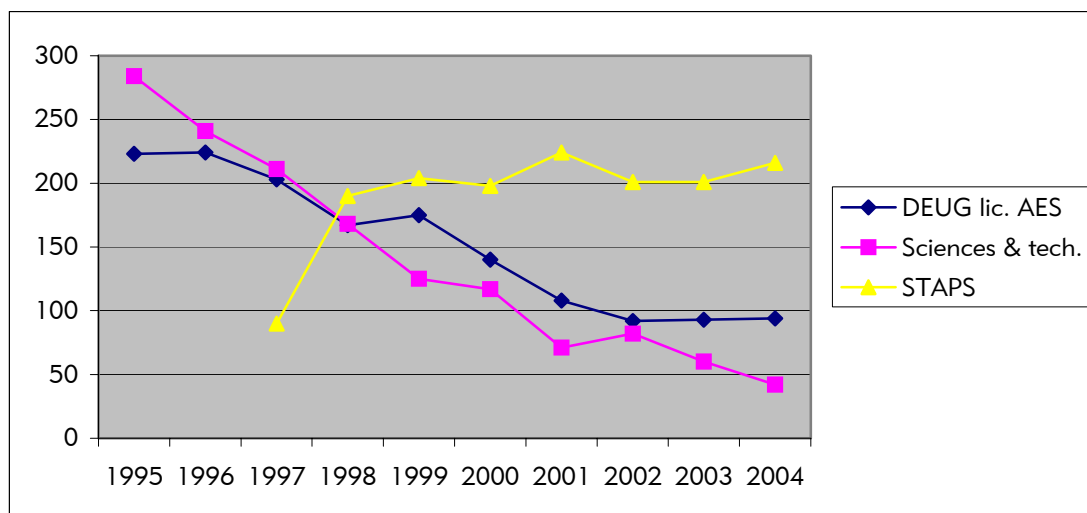
Formations	Ouverture	Nb d'étudiants 2004/05	Nb d'enseignants	Projets
IUT du Creusot - 4 départements d'études - 6 licences professionnelles	1975	715	67	Former des « technico- commerciaux » en 2 ans. Deux licences: « management des systèmes industriels » (en alternance) et « e.commerce ».
Centre universitaire Condorcet UFR Sciences et techniques DEUG de sciences	1991	41 dont : 1 ^{ère} année : 22 2 ^{ème} année : 19		Projet de mastère Erasmus Mundus (Vision et robotique) en relation avec le laboratoire LE2I
UFR de Droit DEUG d'AES	1991	86 dont : 1 ^{ère} année : 60 2 ^{ème} année : 26		Licence d'administration publique (rentrée 2005)
Mastère (Ex DESS) gestion patrimoine	2000	10		
UFR STAPS DEUG STAPS	1991	210 dont : 1 ^{ère} année : 184 2 ^{ème} année : 26		Licence prof. « animation et management des équipements sportifs »

Les effectifs à l'IUT :



GEII : Génie Électrique et Informatique Industrielle
 GMP : Génie Mécanique et Productique
 Mesures Physiques
 TC : Techniques de Commercialisation

Les effectifs du Centre universitaire Condorcet :



Les services communs :

- *L'hébergement* : il est assuré par le CROUS qui gère 3 résidences : l'une d'elles n'est plus aux normes et devrait être rénovée (la résidence des Acacias compte 190 chambres mais rencontre des problèmes d'équipement en sanitaires). L'OPAC mène actuellement une étude pour envisager différentes solutions. Des chambres sont également disponibles dans le secteur privé.
- *La restauration* : le restaurant universitaire géré par le CROUS est éloigné des résidences universitaires (1,5 km, 20 minutes à pied). D'une capacité de 320 places assises, il ne sert que

196 repas/jour en moyenne annuelle, ce qui est loin de sa capacité de départ. Il n'est ouvert que le midi.

- *Le sport* : le SUAPS est l'un des points forts du Creusot et 60 à 65 % des étudiants ont une pratique sportive. Un enseignant de l'IUT est mis à disposition à temps plein pour l'ensemble du site et la collectivité finance également un demi-poste de secrétaire et des vacataires. Les installations sportives et leur disponibilité sont excellentes.

- *La médecine préventive* : elle est assurée par des médecins de ville payés à la vacation. Une seule infirmière exerce pour les sites du Creusot et de Chalon-sur-Saône.

- *La vie culturelle* : les étudiants bénéficient du fonds culturel, du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes. Une bibliothèque universitaire, riche de 14 000 ouvrages, occupe, sur 1 500 m², un ancien bâtiment industriel réhabilité en 1998. Une bibliothécaire assure une permanence.

La recherche et le transfert de technologie :

L'IUT dispose de deux laboratoires universitaires de recherche auxquels s'ajoute une cellule de transfert de technologie orientée « mécanique » :

- Le « laboratoire d'électronique informatique et image » (LE2I) mène des actions dans le domaine du contrôle industriel par vision artificielle.
- Le « laboratoire Laser et traitement des matériaux » est organisé autour des procédés laser de traitement des matériaux.

Le CRITT (Centre régional d'innovation et de transfert technologique) Matériaux, Mécanique, Imagerie Laser (2MIL) s'appuie sur ce laboratoire pour le développement des applications laser.

L'IUT dispose en outre d'un centre de technovision, ouvert à tous les niveaux d'enseignement et destiné à diffuser la culture scientifique et technique.

Les partenariats :

La plate-forme 3D s'appuie sur les 3 établissements (IUT et 2 lycées), les 2 laboratoires et la cellule de transfert. Elle permet de fédérer les moyens techniques et humains, de fournir des prestations techniques aux entreprises et de favoriser l'innovation et la recherche.

La Communauté urbaine consacre plus de 3 millions d'euros chaque année au financement du site.

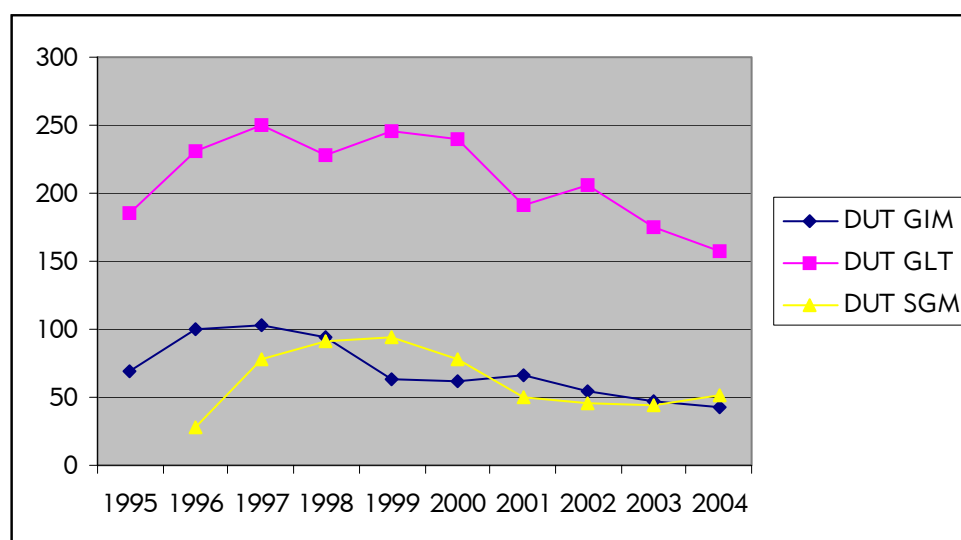
1.2.4. Chalon-sur-Saône

Les départements et formations implantés à Chalon-sur-Saône étaient, au départ, rattachés à l'IUT du Creusot. Depuis le 1er septembre 2001, l'IUT de Chalon est reconnu « de plein exercice ».

L'offre de formation :

Formations	Ouverture	Nb d étudiants 2004/05	Nb d'enseignants	Projets
IUT de Chalon-sur-Saône - 3 DUT dont l'un avec possibilité d'apprentissage - 3 licences professionnelles	1989	378	- 31 postes d'enseignants titulaires et environ 70 vacataires extérieurs - 14 postes d'IATOSS et personnel mis à disposition	Demande d'habilitation de 2 licences professionnelles (sécurité - qualité et agro-équipement) Mise en place de cycles de formation continue Projet d'un mastère « sécurité, qualité, sûreté »
Centre de Capacité en droit	1981	52	Financement CCI et Communauté d'agglomération	

Les effectifs de l'IUT :



GIM : Génie Industriel et Maintenance
 GLT : Gestion Logistique Transports
 SGM : Sciences et Génie des Matériaux

Les services communs :

Le CROUS n'intervient pas directement sur le site.

- *L'hébergement* : des foyers résidences ouvrant droit à l'APL permettent aux étudiants de se loger (Résidences jeunes 2000 et St Cosme, Foyer des Jeunes Travailleurs). Il faut noter que les logements du secteur privé sont moins chers qu'à Dijon.

- *La restauration* : elle est gérée par une association, avec l'aide de la Communauté d'agglomération. Les repas, de bonne qualité, sont assurés sur place au tarif étudiant.

- *Le sport* : le site bénéficie d'un demi-poste de professeur de sport -SUAPS- qui assure le reste de son service dans des établissements scolaires de la ville. Plus de 150 étudiants pratiquent un sport.

- *La vie culturelle* : le site ne dispose pas de bibliothèque sur place mais de nombreuses activités culturelles sont proposées par la Ville de Chalon (Espace des Arts, Conservatoire National Musique et Danse, musée...).

La recherche et le transfert de technologie :

Le site ne dispose pas de laboratoire de recherche. Les enseignants-chercheurs sont rattachés à des équipes de recherche extérieures (Dijon, Le Creusot, Nevers...). Une activité de transfert de technologie a cependant débuté à la rentrée 2003 avec la création d'un pôle plastique dans le cadre de l'Interface de Caractérisation des Matériaux (ICM). Ce projet a bénéficié de l'appui de Bourgogne Technologies. Certains équipements de l'IUT sont ainsi mis à disposition des industriels locaux.

Les partenariats :

Les collectivités territoriales, Région, Ville et Communauté d'agglomération « le Grand Chalon » ont participé à la construction des bâtiments et à l'acquisition d'équipements pédagogiques. Elles apportent des subventions pour la restauration, l'entretien, les actions de communication... Des équipements sportifs et du personnel administratif sont en outre mis à disposition par la Ville.

La taxe d'apprentissage, versée par les entreprises, représente près d'un quart de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par le ministère de l'Education nationale. A noter aussi que la nouvelle licence TAIS (image et son) a été mise en place grâce à une forte volonté locale et un partenariat avec l'Ecole des Arts, le Conservatoire National de région Musique et Danse, le Médiapôle (CCI) et l'Institut Image de l'ENSAM de Cluny.

L'Université de Bourgogne est également partenaire de la plate-forme de ressources et d'échanges « Nicéphore Cité », qui se porte candidate pour être reconnue « pôle de compétitivité » au niveau national.

1.2.5. Mâcon

L'offre de formation :

Formations	Ouverture	Nb d'étudiants 2004/05	Nb d'enseignants	Projets
Centre d'enseignement supérieur - UFR droit et science politique : mastère « Juriste des collectivités »	1995	17		Ouverture prévue en 2005 d'un mastère « droit du sport »
- UFR sciences économiques et gestion : mastère « Management tourisme et culture »	1994	33		
Un Master « Espaces aquatiques » dépend de l'Université de Lyon II			-	

Les services communs :

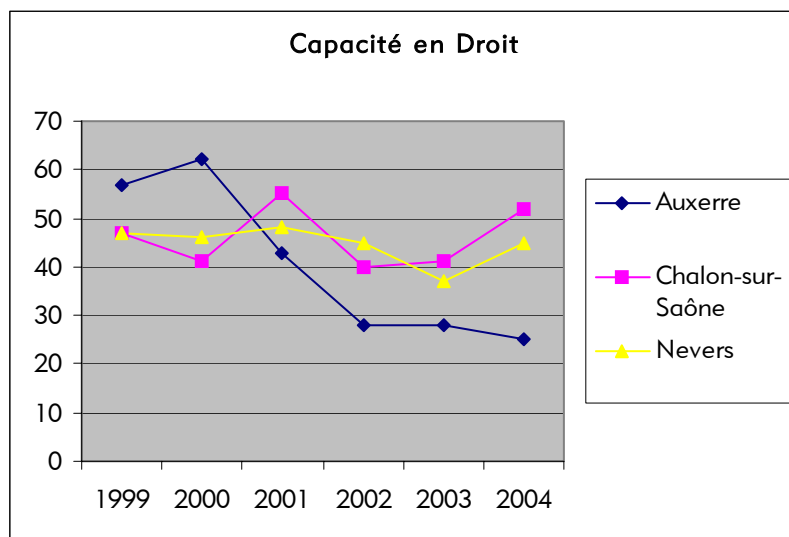
Le CROUS n'intervient pas sur ce site. La vie étudiante n'est pas organisée du fait du nombre restreint d'étudiants qui, de plus, ne sont présents sur le site que durant 5 à 6 mois. Pour les activités sportives, les étudiants ne bénéficient à ce jour d'aucun tarif préférentiel dans les clubs de la ville.

Les partenariats :

La mairie de Mâcon met à disposition tous les équipements matériels nécessaires à ces formations : les locaux du Centre d'enseignement supérieur, l'accès libre à la bibliothèque municipale et aux postes informatiques... La responsabilité administrative et le secrétariat des mastères sont également assurés par du personnel communal.

1.2.6. Les Centres de capacité en droit

La Capacité en droit est une structure spécifique pédagogiquement rattachée à l'Université (UFR droit) et organisée au niveau local sous forme d'association (relevant de la loi de 1901). Cette association est présidée le plus souvent par un représentant de la collectivité territoriale. Ces formations sont proposées depuis les années 1970 à Dijon mais aussi dans les 3 antennes territoriales d'Auxerre, Nevers et Chalon-sur-Saône.



Rappelons que l'obtention de la Capacité en droit permet à toute personne non titulaire du baccalauréat d'accéder à des études supérieures. Le cursus d'une durée de 220 heures environ par an, s'étale sur 2 ans essentiellement en soirée et le samedi pour permettre aux salariés d'assister aux cours. La sélection s'opère en fin de première année.

Cette Capacité permet l'acquisition de méthodes de travail. Sur l'un des sites, elle intègre une préparation aux concours de catégorie B et C de la fonction publique, disposition qui peut également s'avérer utile pour des jeunes à la recherche d'un emploi.

L'intérêt de cette formation est double :

- il s'agit d'une formation promotionnelle qui offre une seconde chance aux personnes n'ayant pas poursuivi d'études. Ces étudiants sont souvent des adultes qui reprennent des études après s'être engagés dans la vie professionnelle et qui constituent un public local. Ces études, lieu de culture et de rattrapage, permettent une réorientation professionnelle. A Nevers, il a été noté que 20 % des étudiants issus de la Capacité poursuivaient ultérieurement des études dans l'enseignement supérieur.

- Par ailleurs, elle permet de « récupérer » des élèves sortis du système scolaire sans diplôme. Elle contribue à soutenir les jeunes issus des filières professionnelles, inscrits en UFR de droit et se trouvant en difficulté, permettant ainsi un redoublement utile.

Les Centres de capacité en droit n'ont pas de caractère obligatoire. Selon les sites, ils sont financés par la commune, l'agglomération, le département, la CCI ou aussi par la Maison de l'Entreprise à Auxerre. La mise à disposition des locaux et du secrétariat est assurée en fonction du « bon vouloir » des acteurs locaux, ce qui leur confère une certaine fragilité.

Parmi les projets évoqués pour dynamiser ces formations, figure la validation des acquis pour chacune des matières. La communication sur ces formations est actuellement assurée de façon inégale selon les sites ; elle gagnerait à être développée auprès du grand public et des entreprises locales.

1.3. Une situation contrastée

Les antennes territoriales de l'Université de Bourgogne se différencient les unes des autres par leur organisation, leur histoire, leur ancrage dans le tissu local et leur évolution.

1.3.1. Des pôles universitaires relativement nombreux dans un contexte de diminution des effectifs

Une baisse du nombre de bacheliers

Sans revenir sur le contexte actuel de baisse démographique et vieillissement général de la population, rappelons simplement que les effectifs estudiantins continueront de baisser jusqu'en 2013.

Ces questions ont été largement développées dans les avis du CESR concernant le PRDF⁷ et le Schéma prévisionnel des formations⁸. Sur l'ensemble de la période, l'effectif de bacheliers est passé de 14 649 en 1994-1995 à 11 782 en 2003-2004⁹, soit une baisse de 19,6 %.

Un solde négatif

L'autre phénomène préoccupant pour la Bourgogne et qui nous intéresse ici est aussi celui de la fuite des bacheliers bourguignons hors de notre région, non compensée par un apport suffisant d'étudiants d'autres régions. Ce phénomène est particulièrement sensible pour une commune comme Auxerre dont 40 à 45 % des bacheliers ne poursuivent pas leurs études sur place du fait de la forte attractivité de l'Île-de-France¹⁰.

Le PRDF a également soulevé ce problème.

« De nombreux jeunes quittent la région pour décrocher un diplôme

Le taux de scolarisation des 16-19 ans est quasiment identique au taux national (proche de 84 % à la rentrée 2001), alors que celui **des 20-24 ans est inférieur** de plus de 7 points et s'établit, à la rentrée 2001, à 26,4 %. En effet, le bilan de mouvements migratoires d'étudiants est défavorable à la Bourgogne. Les jeunes quittant la région pour poursuivre leurs études sont plus nombreux que ceux qui s'y installent. Le déficit est important vis-à-vis des régions Rhône-Alpes et Île-de-France. En effet, même si l'offre d'enseignement supérieur en Bourgogne couvre une très large part de la demande, elle ne suffit toutefois pas à attirer suffisamment d'étudiants d'autres régions pour compenser le mouvement inverse ».

Source : Le PRDF en Bourgogne : annexes

⁷ « Le Plan régional de développement des formations » présenté par Hervé BONNAVAUD - 26 octobre 2004.

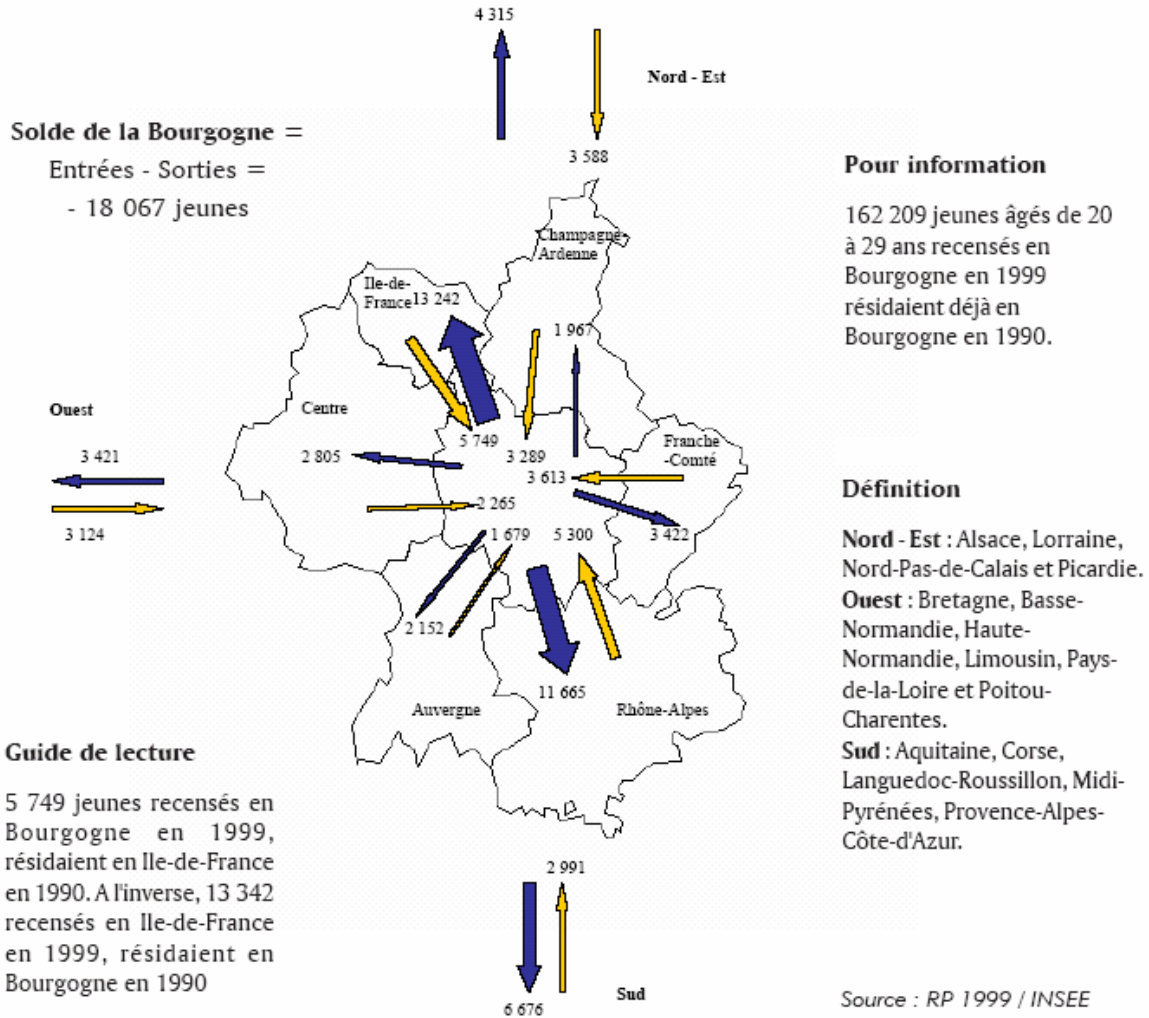
⁸ « Le schéma prévisionnel des formations » présenté par Clet VIOLEAU - 15 décembre 2004.

⁹ Source : cellule statistique du Rectorat - données septembre 2004.

¹⁰ Audition d'André BERNARD, directeur de l'IUT Dijon-Auxerre - 13 janvier 2005.

Carte des flux étudiants

Echanges des 20-29 ans (âge atteint en 1999) entre la Bourgogne et les régions limitrophes entre 1990 et 1999



L'évolution des effectifs bacheliers et leur fuite hors de la région interrogent sur la pertinence du maintien des sites territoriaux au vu de leur petite taille. Est-il judicieux de maintenir dans un même département 3 antennes qui n'atteignent pas la taille critique leur permettant d'affronter une concurrence désormais internationale ?

1.3.2. Une grande diversité de situations et de moyens

Plusieurs cas de figure se présentent en Bourgogne. Nous trouvons :

- un IUT seul comme à Chalon. Le Centre de capacité en droit étant rattaché » à la CCI et accueilli au Médiapôle,
- un IUT ainsi que les UFR de Droit, de Sciences et Techniques et de STAPS au Creusot,
- une UFR de Droit et l'ISAT, l'école d'ingénieurs de Nevers. Le Centre de capacité financé par les collectivités se trouvant hébergé par l'Université,
- un département d'IUT rattaché à Dijon et l'UFR de Sciences et Techniques, responsable en partenariat avec la Maison de l'Entreprise, de l'ITII (l'Institut des Techniques de l'Ingénieur de l'Industrie) à Auxerre. Le Centre de capacité étant ici hébergé par la Maison de l'Entreprise,
- enfin 2 mastères, dépendant de 2 UFR de Dijon, installés à Mâcon.

A Sens et Mâcon, l'Université de Bourgogne se voit en outre confrontée à des formations mises en place, l'une par l'Université de Marne-la-Vallée, l'autre par celle de Lyon II. Par ailleurs, elle doit compter avec les autres formations post baccalauréat implantées sur les mêmes territoires : les BTS, classes préparatoires et autres formations qui attirent de nombreux jeunes bacheliers.

Les sites sont inégaux dans la gestion de leurs moyens

Au niveau des structures de l'Université, les établissements de formations peuvent être de plein exercice, comme les IUT du Creusot et de Chalon ou l'ISAT de Nevers. Ils disposent d'une grande autonomie, notamment financière qui leur permet de prendre des décisions en adéquation avec les projets locaux. Ils développent ainsi un partenariat fort avec d'autres structures comme les lycées et le tissu industriel local... au risque cependant de ne pas disposer d'une vue d'ensemble des problèmes régionaux.

Les UFR dépendent de l'Université siège et de son conseil d'administration qui leur alloue leurs moyens. Au Creusot, par exemple, les formations (AES, Sciences et Techniques, STAPS et DESS culture et patrimoine) sont rattachées directement aux 3 UFR de l'Université de Dijon. De même, le département de l'IUT d'Auxerre relève de l'IUT de Dijon. Ce manque d'autonomie est perçu comme un frein aux initiatives.

Intérêt d'une gestion locale ou avantage à une coordination régionale ? Le CESR n'entrera pas dans ce débat, mais note simplement que le mode d'organisation a des conséquences importantes sur les sites territoriaux.

1.3.3. La marque de l'histoire sur les territoires

Il ressort de cette étude que l'implantation des antennes ne répond pas à une politique clairement établie au départ, mais s'appuie davantage sur des opportunités momentanées en lien avec l'histoire locale, la volonté d'élus et d'entreprises locales. Nous verrons que cela ne va pas sans poser problème, notamment lorsqu'on considère les redondances de formations sur un même territoire et les concurrences qui en découlent.

Le Centre Condorcet du Creusot, par exemple a été créé du fait de l'afflux d'étudiants à Dijon pendant les années 90, mais aussi et peut-être surtout, en raison du dépôt de bilan de l'entreprise Creusot-Loire, qualifié par les élus de « plus gros dépôt de bilan du siècle » et qui signalait l'extinction de l'industrie charbonnière. Le site universitaire a été considéré comme l'un des outils

d'accompagnement de la redynamisation industrielle, le bassin du Creusot restant toujours le cœur de l'industrie en Bourgogne. Ces dernières années, ce sont plus de 3 000 emplois industriels qui ont été créés (ALSTHOM, SNECMA...) par l'intermédiaire de l'Agence économique de la Communauté urbaine.

De même, l'ISAT de Nevers s'appuie sur le dynamisme des sous-traitants du **secteur** de l'automobile et sur le circuit de Magny-Cours.

1.3.4. Un développement à moyens constants, voire en baisse

Le nombre de diplômés préparés dans les sites territoriaux est en constante augmentation depuis leur création. De 1994 à 2003, il est passé de 18 à 37¹¹ et ce phénomène se poursuit. En effet, tous les sites territoriaux ont déposé de nouvelles propositions pour la rentrée 2005-2006 alors que le nombre d'étudiants global reste quasi stable. Ces nouvelles formations sont pour l'essentiel des licences professionnelles et des masters ; outre leur intérêt pédagogique, elles sont capitales pour les antennes car elles permettent de compenser la baisse des effectifs. Mais leur mise en place se réalise sans que l'Université ne dispose de moyens supplémentaires et ces diplômés, plus nombreux, s'adressant à de petits nombres, coûtent forcément plus cher.

Les moyens financiers de l'Université sont, au mieux constants, au pire à la baisse. Les collectivités territoriales se trouvent pour leur part écartelées entre des demandes sociales croissantes, les nouvelles compétences qui leur sont attribuées et leurs moyens financiers limités. Leurs marges de manœuvre sont restreintes.

Aussi, l'heure est-elle davantage à la recherche de synergies plutôt qu'au développement de nouvelles structures. Dans ce contexte, il est naturel que l'Université siège soit tentée de réduire les moyens accordés aux antennes. Il est important pour celles-ci de démontrer qu'elles doivent être maintenues et qu'elles sont créatrices de richesse.

Au Creusot et à Nevers, des réponses comme le télé enseignement sont proposées pour assurer la licence AES et droit. Elles ne peuvent cependant pas remplacer la totalité des enseignements.

1.3.5. Un engagement fort des collectivités territoriales

Les collectivités territoriales sont intéressées par la présence de formations universitaires sur leur territoire. Dans une enquête menée en 1990, l'IREDU¹² a chiffré les emplois directs créés par les implantations territoriales ainsi que les retombées indirectes pour l'économie locale. Au-delà du seul aspect économique, c'est en fait toute l'attractivité d'une commune qui est en jeu. Les Départements et la Région sont aussi fortement impliqués.

Aussi participent-elles toutes fortement aux financements sous diverses formes :

- construction de bâtiments pour l'enseignement mais aussi l'hébergement et la restauration,

¹¹ Evolution des effectifs étudiants - Université de Bourgogne - cellule statistique.

¹² IREDU (Institut de recherche en Education) - Sociologie et Economie de l'Education - François ORIVEL - Note du 11 avril 1990.

Pour cet organisme, il faut environ 20 étudiants universitaires ou 10 étudiants de grande école pour générer un emploi. Un étudiant dépense en moyenne 4 570 € par an.

- mise à disposition de personnel administratif ou technique et d'équipements (sportif, culturel...),
- financement des frais de déplacements des enseignants dijonnais.

Les communes et agglomérations sont les plus fortement investies et les antennes ne continuent à vivre que grâce à leurs financements. La commune de Nevers a grandement contribué à la création de son antenne et soutient l'UFR de Droit, la Capacité et l'ISAT. Pour les élus¹³ « investir dans l'enseignement supérieur, c'est une façon de provoquer et d'accompagner le développement économique et social, c'est aussi investir pour l'avenir ». Cet investissement s'élève actuellement à 110 000 € par an (participation du Conseil général comprise) pour les enseignements de droit, frais de déplacement des professeurs, équipement et fonctionnement de l'antenne (hors charges d'enseignement).

La ville d'Auxerre, consciente des difficultés de logement que rencontrent les étudiants, envisage actuellement la création d'une résidence hôtelière. Elle est aussi maître d'œuvre des bâtiments nouvellement construits pour l'IUT.

La Communauté d'agglomération de Chalon n'est pas en reste et participe activement au développement de nouvelles formations, sur l'image et le son (licence TAIS), mais aussi sur la sécurité. Avec SECURIAL¹⁴, groupement de partenaires initié par la commune, elle a contribué à susciter la conception de formations initiales et continues et vise à ouvrir à l'IUT une licence et un master sur ce thème.

La Commune de Mâcon met à disposition les locaux et les équipements du Centre d'enseignement supérieur. Elle accueille trois masters dont l'un dépend de l'Université de Lyon II.

La Communauté urbaine du Creusot consacre chaque année plus de 3 millions d'euros pour financer le site universitaire, que ce soit pour la vie étudiante, le chauffage ou l'entretien des bâtiments. Elle soutient aussi cette antenne par le biais de la création de son service de « Développement économique et de l'enseignement supérieur » qui consiste à attirer les entreprises et les nouvelles activités dans le secteur et pour qui la présence du site universitaire représente un atout capital.

Les départements interviennent de façon ponctuelle

Le Conseil général de l'Yonne¹⁵ soutient toute initiative allant dans le sens du développement de l'attractivité du pôle universitaire bien qu'il ne s'agisse pas d'une compétence légale. Il finance aussi bien l'Institut de l'enseignement supérieur (IES) de Sens, formation réalisée en partenariat entre la Maison de l'Entreprise et l'Université de Marne-la-Vallée, que le site universitaire d'Auxerre où il participe au financement d'un poste de technicien et à la construction des nouveaux bâtiments.

Le Département de la Nièvre est également très impliqué. Le vice-président du Conseil général siège au Conseil d'administration de la faculté de droit. Pour lui, le département accuse un retard conséquent par rapport à la moyenne nationale pour son taux de bacheliers et le nombre de personnes disposant d'un niveau d'études supérieures. Nevers est en effet située à plus de 200 km des centres universitaires et cet éloignement génère une discrimination sociale. Le Département offre par ailleurs des bourses aux jeunes pour leur permettre de se rendre à Dijon.

¹³ Mémoire de maîtrise AES - Axel BOURDEAU - Interview de Jean-Claude BOULEZ, adjoint au maire délégué à l'enseignement supérieur - janvier 2004.

¹⁴ SECURIAL : Centre européen des métiers de la prévention et de la sécurité. Président : Michel ALLEX, maire de Chalon-sur-Saône.

¹⁵ Audition de Magloire SIOPATHIS, directeur de l'éducation et des transports - Conseil général de l'Yonne - 13 janvier 2005.

La Région, pour sa part, intervient pour soutenir les sites universitaires, mais sans les privilégier particulièrement par rapport à l'Université siège. Pour les années 2000 à 2004, la Région Bourgogne a contribué, à hauteur de près de 2 millions d'euros¹⁶, aux frais de fonctionnement, d'équipement et d'investissement des antennes territoriales de l'Université, hors recherche et transfert de technologies. Elle soutient essentiellement des projets, équipements pédagogiques et renouvellement de matériels. Elle octroie des bourses et contribue, par le financement de la carte « Bourgogne Campus¹⁷ » à favoriser la mobilité des étudiants.

Mais les collectivités ne maîtrisent pas l'élément essentiel : les postes d'enseignants. Et malgré leur soutien, les sites ne perdureront que si l'Etat et l'Université le permettent en déployant leurs moyens.

1.3.6. Un partenariat avec les entreprises

Les entreprises sont intéressées, directement ou indirectement, à la formation des étudiants. Elles interviennent dans les formations en alternance comme « entreprises formatrices » et sont partenaires et utilisatrices des centres de transfert technologique.

Les formations en alternance

Elles permettent aux étudiants d'apprendre leur métier par le contact direct avec l'entreprise.

L'originalité du site d'Auxerre est la formation organisée en alternance :

- à l'ITII (Institut des techniques d'ingénieur de l'industrie) où, depuis sa création en 1990, il organise des formations d'ingénieurs par alternance. Celles-ci rencontrent un franc succès et, depuis cette date, d'autres établissements similaires ont vu le jour en France sur le même schéma. Les séquences en entreprise font partie de la formation, sous la tutelle d'un ingénieur de production,
- et à l'IUT de Dijon-Auxerre où, depuis 2 ans, 4 licences professionnelles en alternance sont proposées.

Ces formations alternées sont organisées différemment en fonction des filières (généralement trois semaines en entreprise puis une semaine de cours). La Maison de l'Entreprise contribue à la recherche des entreprises d'accueil.

Les rôles respectifs de l'Université et du monde professionnel ont été définis dès le départ : la profession détermine les référentiels métiers, les flux d'étudiants et complète le financement. Elle assure une formation professionnelle de terrain. L'Université apporte les connaissances fondamentales, les valide, délivre les diplômes et contrôle l'ensemble du système. Tous les formateurs sont agréés par l'Université de Bourgogne.

Les structures de transfert technologique

Les antennes universitaires, essentiellement les IUT, les deux écoles d'ingénieurs et les filières scientifiques et techniques, ont développé des partenariats avec les entreprises locales et parfois avec les branches professionnelles. C'est en effet dans les antennes universitaires, au plus près des centres

¹⁶ Audition de Marc SUSCHETET, Conseil régional - Pôle développement - Recherche et enseignement supérieur.

¹⁷ La carte « Bourgogne campus » a bénéficié à plus de 6 000 étudiants en 2003.

industriels, que s'est mise en place toute une série d'organismes qui vise à assurer l'interface entre la recherche publique et les entreprises¹⁸.

Il existe différentes structures :

- **Bourgogne Technologies¹⁹**

Cette association, créée en novembre 1984 sur l'initiative du Conseil régional de Bourgogne et du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, vise à favoriser le développement économique régional. Composée d'industriels, d'institutionnels et de chercheurs, elle coordonne les projets de transfert technologique dans la région.

Bourgogne Technologies fait appel à l'ensemble des compétences qui peuvent être réunies en Bourgogne, qu'elles soient universitaires ou industrielles pour l'optimisation et le développement de produits et de procédés.

Elle intervient sur 4 grands secteurs parmi lesquels :

- Mécanique des Matériaux, Imagerie Laser en s'appuyant sur l'ENSAM de Cluny, l'Institut de l'Image à Chalon-sur-Saône et le Pôle Laser du Creusot,
- Magnytude et les recherches menées par l'ISAT sur les vibrations et l'acoustique.

Elle fédère l'activité de deux CRITT (centre régional d'innovation et de transfert technologique) : le CRITT agro-alimentaire et bio industriel (2ABI) de Dijon et le CRITT Matériaux, Mécanique, Imagerie Laser (2MIL) du Creusot.

- **Les centres régionaux d'innovation et de transfert de technologie (CRITT)**

Les Centres régionaux d'innovation et de transfert de technologie (CRITT), créés au début des années 1980 pour faire progresser le niveau technologique dans les PME-PMI, ont pour mission de leur faciliter l'accès aux compétences disponibles dans les établissements d'enseignement et de recherche de leur environnement. Les antennes de l'Université de Bourgogne se sont inscrites dans ce partenariat ; ce sont des chercheurs universitaires qui assurent la responsabilité de ces centres. Le CRITT Matériaux, Mécanique, Imagerie Laser (2MIL) qui s'est installé au Creusot en fait partie.

- **L'ANVAR**

La délégation régionale de l'ANVAR organise régulièrement des rencontres technologiques européennes. Elles portent sur les arômes alimentaires (Dijon), sur l'innovation et la compétition autour du pôle automobile de Magny-Cours, sur le pôle image en Saône-et-Loire. Ces rencontres permettent de faciliter les contacts entre les industriels et les chercheurs, de signer des contrats de partenariats.

- **Les plates-formes technologiques**

Le concept de plate-forme technologique est destiné à promouvoir et institutionnaliser dans le cadre du plan U3M²⁰ et des contrats de plan Etat-Région, la mission de soutien à l'innovation et au transfert de technologies des établissements d'enseignement et de formation.

¹⁸ Voir à ce propos l'avis du CESR de Bourgogne « La recherche en Bourgogne » - 3 mars 2003 - Rapporteurs : Jean-Pierre GRENOUILLET - Bernard LAURIN - Claire MOUSSET-DECLAS – p. 87 et suivantes.

¹⁹ Audition de Jean-Paul LEQUIN « Bourgogne Technologies » - 11 février 2005.

²⁰ Université du 3^{ème} millénaire.

Il existe en Bourgogne :

- la plate-forme 3D du Creusot « conception et réalisation de formes tridimensionnelles ». Elle s'appuie sur 3 établissements, deux laboratoires de recherche²¹ et une cellule de transfert,
- la plate-forme d'Auxerre dont la thématique concerne « la métrologie tridimensionnelle sans contact ».

Les plates-formes constituent une occasion supplémentaire pour les structures scolaires et universitaires de s'insérer dans le tissu économique local et favoriser l'insertion professionnelle de leurs élèves et étudiants »²².

Nous le voyons, la recherche est pilotée par l'Université, mais, dans le cadre de ces différentes structures de transfert de technologies, elle s'alimente des questionnements de l'industrie. En retour, cette pratique favorise son rayonnement national et européen.

²¹ Laboratoire LEII « Electronique Informatique et Image » et laboratoire LTM « Laser et traitement des matériaux ».

²² Source : www.recherche.gouv.fr

2. L'ATTRACTIVITE DES SITES : UN ENJEU POUR LA SURVIE DES ANTENNES

Dans un environnement mouvant, dans un contexte de baisse des effectifs, de rigueur budgétaire, une concurrence s'installe de fait entre établissements de formation. L'attractivité des sites est devenue un enjeu pour leur survie. Le souci d'attirer des étudiants nécessite imagination et inventivité.

La Bourgogne, située entre deux grands pôles de dimension européenne, l'Île-de-France et Lyon, subit, de plus, l'attractivité de Metz et de Nancy. La question de survie se pose pour les antennes mais aussi à terme, pour Dijon.

Nous allons aborder à présent les difficultés identifiées dans les antennes, repérer ensuite les atouts et analyser les réussites. Le point de vue des acteurs apportera un éclairage complémentaire.

2.1. Des difficultés

2.1.1. Des baisses d'effectifs dans certaines filières

Certaines filières se trouvent en difficulté et risquent à terme de disparaître. Quelques raisons générales expliquent cette chute des effectifs d'étudiants à l'Université :

- la démographie : la baisse des effectifs bacheliers en Bourgogne est de l'ordre de 20 % en 10 ans et se poursuivra jusqu'en 2013,
- dans les antennes, l'inflation et la diversification des offres de formation amènent à une situation de concurrence entre établissements post-baccalauréat qui pénalise les formations générales et les formations techniques courtes en IUT.

2.1.2. Les filières générales

La décroissance d'effectifs dans les enseignements généraux est particulièrement marquée en Sciences et Techniques et en AES d'autant plus que des enseignements similaires sont dispensés à l'Université siège. Pour les sites proches de Dijon, on constate que les étudiants se déplacent vers la capitale régionale qui offre en plus, comme a pu le dire un intervenant, « les lumières de la ville ».

En revanche, pour Nevers, on enregistre, une stabilisation des effectifs sur place du fait qu'il n'existe pas de concurrence en matière de formation généraliste et que l'enseignement du droit ouvre localement de nombreux débouchés professionnels.

Il faut considérer aussi que les moyens accordés à ces filières universitaires sont bien moindres que ceux dont disposent les classes préparatoires aux grandes écoles, les IUT ou les BTS²³.

Les filières courtes n'empêchant pas une poursuite d'études, attirent désormais les meilleurs étudiants, l'Université étant obligée d'accueillir tous les bacheliers.

²³ Si un étudiant bénéficie en UFR d'environ 400 heures d'enseignement par an, il suivra, en IUT et BTS de 800 à plus de 1 000 heures de cours sur cette période.

Une enquête sur le devenir des étudiants²⁴ DUT met en évidence que 61 % des diplômés poursuivent leurs études 1 an après l'obtention de leur diplôme, ils sont encore 51 % après 2 ans et 33 % au bout de 3 ans.

Les personnes auditionnées ont souligné à plusieurs reprises que les étudiants préfèrent poursuivre un cycle complet dans un même lieu. Or, les filières générales dans les antennes n'offrent souvent que les 2 premières années. La nécessité de se déplacer pour la poursuite des études constitue un frein.

2.1.3. Les filières scientifiques et techniques

On constate une grande difficulté de recrutement dans ces secteurs ; cette question pourrait d'ailleurs faire l'objet d'une réflexion plus approfondie par la suite. Quelles sont les causes invoquées ?

D'une part, les études scientifiques ont la réputation d'être difficiles et exigeantes. Les étudiants s'interrogent, d'autre part, sur la réalité des débouchés professionnels dans le contexte de désindustrialisation que connaît notre pays.

De plus, la représentation de ces métiers du secteur secondaire renvoie à des images de « travail à l'usine » réservé aux garçons. En fait, les tâches sont désormais extrêmement automatisées et, aux dires d'un directeur d'IUT, tout à fait accessibles aux filles.

2.1.4. Une concurrence entre établissements post-baccalauréat

La concurrence entre établissements de formation supérieure, exacerbée par la chute des effectifs, est devenue une réalité du fait essentiellement de la baisse de la population de bacheliers. Elle s'exerce avec les classes préparatoires aux grandes écoles, les BTS, les écoles spécialisées (du secteur médical, social, commercial...) qui sont également dispersées sur le territoire régional. Ce problème a été évoqué par plusieurs antennes territoriales, l'Université doit prendre place dans un réel « marché de la formation ».

Cette concurrence paraît parfois aberrante quant on sait qu'il s'agit d'argent public et que des filières sont maintenues dans un même bassin avec des effectifs extrêmement faibles. Les BTS tirent davantage leur épingle du jeu en captant à la source les bacheliers qui fréquentent les lycées.

Chaque établissement défend son pré-carré et l'une des conséquences en est l'absence quasi totale de mutualisation des moyens, que ce soit en matière d'équipement sportif, restaurant, logement ou transports... Ces prestations gagneraient pourtant à être fédérées dans les sites de moyenne importance.

2.1.5. Une vie étudiante moins attrayante

Le faible nombre d'étudiants ne permet pas de proposer sur les antennes des services équivalents à ceux que l'on peut trouver sur le campus de Dijon.

Des problèmes de **restauration** ont été abordés. Le CROUS n'assure les repas qu'au Creusot, mais, du fait de l'éloignement du restaurant universitaire, l'accès en est difficile pour les étudiants non motorisés. Les autres antennes ont fait appel à des entreprises privées qui livrent les repas, au tarif étudiant, mais la qualité est inégale et le nombre de places limité. La plupart des jeunes recherche

²⁴ « Enquête sur le devenir des DUT obtenus en 2001 à l'Université de Bourgogne » Cellule statistique de l'Université - 18 janvier 2005.

alors des solutions « en ville ». L'éloignement du centre ville est aussi un problème pour les étudiants d'Auxerre. Il faut noter qu'aucun site n'assure les repas en soirée. Les transports urbains ne sont pas toujours adaptés aux besoins des étudiants et restent peu utilisés.

L'hébergement est cependant plus aisé et surtout moins onéreux dans les antennes que sur Dijon. Il faut cependant signaler les difficultés rencontrées à Auxerre pour les étudiants qui, du fait de l'alternance, peinent à se loger. La ville projette de créer un foyer, type « résidence hôtelière » qui tiendra compte des besoins spécifiques de l'alternance.

En matière de santé, il apparaît que le suivi par le service de médecine préventive est insuffisant. A Auxerre et Nevers, le service de santé est assuré par une infirmière à temps partiel. Il est difficile sur l'ensemble des sites de disposer d'un médecin pour assurer les visites médicales obligatoires, les tarifs pratiqués étant bien inférieurs au prix d'une consultation en ville.

Les problèmes sociaux des étudiants ne sont pas pris en compte sur les sites, malgré la possibilité de demander l'intervention de l'une des assistantes sociales dijonnaises. Aussi, ce sont bien souvent les responsables des antennes ou les infirmières qui sont amenés à pallier cette absence.

La vie culturelle est moins développée dans les antennes qu'à Dijon où ils disposent d'une carte de réduction la « carte culture étudiants » financée par la Communauté d'Agglomération ainsi que d'une structure spécifique, l'Athénéum, Centre culturel de l'Université de Bourgogne qui propose une diffusion culturelle spécifique. Il en est de même pour la vie associative étudiante. Si les étudiants du Creusot bénéficient d'une magnifique bibliothèque et du personnel compétent, ce n'est pas le cas dans les autres sites qui disposent soit d'un centre de documentation (avec une nouvelle documentaliste à Auxerre) soit de la bibliothèque municipale.

Le SIO²⁵ (service d'informations et d'orientation) est présent essentiellement sur Dijon. Un effort particulier a été accompli sur le site du Creusot où une personne polyvalente exerce à temps plein (elle assure également 2 jours par mois à Chalon.) L'antenne dispose de 2 postes informatiques qui permettent un accès à toutes les informations. Mais les demandes sont plus limitées qu'à Dijon et portent essentiellement sur la poursuite d'études après l'IUT. Les autres antennes ne disposent pas de ce service.

La qualité de la vie étudiante représente un facteur d'attractivité non négligeable qui dépend de la responsabilité du CROUS, des services communs de l'Université, mais également de celle des collectivités territoriales.

2.2. Des atouts et des réussites

2.2.1. Des équipes « sites » fortement impliquées

Dans tous les sites visités, les conseillers socio-économiques ont pu noter et apprécier la très grande implication des équipes pédagogiques locales et leur enthousiasme pour faire vivre leur site. Par leur participation active aux tables rondes organisées pour la circonstance, elles ont démontré combien le devenir des antennes leur tenait à cœur. Elles ont su valoriser leurs équipements et mettre en évidence leur dynamisme.

²⁵ Audition de Thierry CHEVAILLIER, directeur du SIO - 9 juillet 2004.

2.2.2. Des équipements et services de qualité

Les conseillers se sont rendu compte de la très grande qualité des locaux dans les antennes, que ce soient les IUT ou les bâtiments réhabilités de Nevers ou du Creusot. Ils sont, de plus, fort bien entretenus ce qui impressionne si on les compare avec ceux de certaines facultés qui se sont rapidement dégradés. A noter les magnifiques bâtiments industriels rénovés qui accueillent le Centre Condorcet du Creusot ainsi que sa superbe bibliothèque.

La commission a visité des ateliers bien équipés, des salles informatiques en libre accès permettant aux étudiants de disposer de leur compte personnel, des amphithéâtres conçus pour réaliser des visio-conférences -aussi utilisés pour des manifestations municipales-.

Les antennes offrent également aux étudiants et personnels un cadre de vie et d'études agréable.

Prenons aussi l'exemple du sport universitaire, **le SUAPS** (Service universitaire des activités physiques et sportives) qui est l'un des services communs de l'Université, présent dans 4 antennes. L'offre de sport peut être :

- une formation qualifiante qui prend place dans un cursus de formation et donne lieu à une évaluation,
- une formation personnelle : loisirs, éducation à la santé, préparation à la vie adulte.

L'organisation matérielle

Les antennes utilisent les installations locales. Des arrangements et négociations interpersonnelles concernant l'utilisation des équipements et les vacataires permettent de faire bénéficier les étudiants d'un large éventail de possibilités. Certaines difficultés persistent comme la facturation élevée de la location d'un équipement au Creusot ou l'insuffisance de créneaux horaires satisfaisants à Auxerre.

En fait, les pratiques sportives sont mieux dotées dans les antennes qu'à Dijon : en effet, 1 500 heures sont attribuées aux antennes qui représentent 2 500 étudiants, alors que Dijon ne dispose que de 4 000 heures pour 24 000 étudiants. Et pourtant, sur l'ensemble des sites, la demande excède les possibilités de réponse.

Des vacataires sont mis à disposition des enseignants en fonction des projets et des équipements locaux (par exemple, l'enseignant du Creusot utilise le plan d'eau de Torcy)

Le SUAPS et ses différents sites

Nevers dispose d'un enseignant titulaire à mi-temps à l'ISAT et à mi-temps au SUAPS ainsi que de deux vacataires qui assurent 500 heures d'enseignement par année pour l'ensemble du site. Le sport est une pratique obligatoire à l'ISAT.

Le Creusot dispose d'un enseignant titulaire en poste plein à l'IUT (chargé de la coordination des APS sur le site de Condorcet) et de 3 vacataires. Cela représente environ 530 heures d'enseignement par année pour le site.

A Chalon, un enseignant (demi poste SUAPS) et un vacataire assurent 217 heures d'enseignement sur l'année.

Auxerre dispose d'un enseignant en demi poste et d'un vacataire qui assurent 222 heures d'enseignement.

Le SUAPS joue un rôle social de première importance en facilitant l'accueil et l'intégration de nouveaux étudiants pour la première fois coupés de leurs liens familiaux.

2.2.3. Des structures à taille humaine

Les effectifs réduits permettent une proximité étudiants-enseignants particulièrement appréciée. Ils en parlent avec chaleur.

2.2.4. Des filières qui se développent

Le CESR a observé de belles réussites. Quelles en sont les caractéristiques ?

Ce sont d'abord **des formations spécifiques** ne subissant pas le poids de la concurrence directe avec d'autres formations : c'est le cas de l'ISAT, seule école nationale publique du secteur de l'automobile ainsi que de la formation d'ingénieurs en alternance sur le site d'Auxerre qui attirent de nombreux étudiants.

Le lien avec la recherche, les nouvelles technologies et le tissu industriel local, renforce l'attractivité de ces formations. Tous les sites ayant mis en place des relations fortes avec le tissu industriel local, dans le cadre de laboratoires de recherche ou de centres de transfert de compétence, ont été considérablement dynamisés par ces partenariats.

On peut évoquer l'ISAT et Magnitude à Nevers, le partenariat entre l'ITII et la Maison de l'Entreprise à Auxerre et bien sûr la plate-forme 3D au Creusot. L'IUT de Chalon propose aux entreprises une mise à disposition de ses équipements (l'Interface de caractérisation des matériaux) et se rapproche de la plate-forme de ressources et d'échanges Nicéphore Cité.

Nous constatons la forte participation des entreprises à la vie des IUT et des écoles d'ingénieurs. Les présidents des Conseils d'administration sont souvent des directeurs de sociétés locales qui participent financièrement par le versement de la taxe d'apprentissage.

Les formations par alternance sont toutes très recherchées, que ce soit à Auxerre ou à Chalon (Gestion logistique et transport) et n'ont pas de difficulté à faire le plein d'étudiants.

Ces formations correspondent à des possibilités d'emploi au niveau local

Dans les IUT du Creusot, Chalon, Nevers et Auxerre, il a été affirmé qu'il n'existait pas de chômage à l'issue des formations technologiques. Bien au contraire, les entreprises recherchent des jeunes qualifiés. A la sortie de l'IUT de Chalon²⁶, 93 % des jeunes trouvent un emploi essentiellement sur place, les formations répondant bien aux besoins des entreprises locales.

Un taux de réussite important

Les taux de réussite, de 80 % en fin de 1^{ère} année et de plus de 90 % en fin de seconde année, sont semblables à ceux des autres IUT. On note un taux de réussite d'environ 90 % en fin de licence professionnelle. Le nombre d'abandons en cours d'études est infime.

²⁶ Audition de Tony MONTESIN, directeur de l'IUT de Chalon - 31 janvier 2005.

La question de la réussite aux examens a été traitée dans le cadre d'une étude²⁷ concernant la « délocalisation universitaire » réalisée en 1991 et 1992 par l'IREDU et le laboratoire LATEC (actuel LEG, Laboratoire d'Economie et de Gestion). L'objectif était de comparer deux groupes d'étudiants, l'un sur le site de Dijon, l'autre sur un site délocalisé et d'en tirer des analyses sur les plans pédagogique et économique. L'étude a porté sur des étudiants de l'UFR de droit à Nevers et à Dijon.

« Concernant les résultats aux examens, il faut noter que les programmes, les enseignements, les enseignants et les dates d'examens sont les mêmes à Dijon et Nevers. Les étudiants de Dijon sont 80 % à avoir choisi le droit alors que les étudiants de Nevers ont fait ce choix plus souvent comme solution d'attente ou de repli, l'offre créant la demande. Le taux de satisfaction s'élève cependant à 80 % dans les deux centres ».

Les chercheurs ont mis en évidence que le critère le plus discriminant n'est pas lié au lieu d'études, mais davantage aux caractéristiques scolaires : série de bac précédant l'entrée à l'université ou mention obtenue. L'esprit « étudiant » plus développé à Dijon peut aussi contribuer à ce résultat. En seconde année, les différences de taux de réussite liées à la série de bac s'atténuent.

Actuellement, les étudiants de Nevers ont un taux de réussite se situant autour de 50 % en première et seconde année ; les étudiants poursuivant leurs études à Dijon ou à Clermont-Ferrand ont une bonne réussite.

Des cycles de formation complets

Les étudiants sont manifestement attirés par les sites dans lesquels ils peuvent trouver une filière complète de formation. Les industriels demandent également à disposer de filières complètes jusqu'à bac+5. A Nevers, les bacheliers ne trouvant pas de formation sur place sont amenés à se déplacer vers les IUT des régions limitrophes et ne reviennent plus dans la région.

La filière sport, très attractive à l'heure actuelle, voit ses effectifs augmenter régulièrement, tant à Dijon qu'au Creusot. Cet afflux est sans doute dû à l'attractivité des métiers du sport et à la diversification des débouchés (gestion des équipements sportifs, ouverture à de nouveaux publics, personnes handicapées, thermalisme...). Il est cependant utile de s'interroger sur la pérennité des débouchés professionnels de ce secteur.

2.3. Un enjeu régional, mais aussi national

L'un des objectifs ayant présidé à la création des antennes territoriales de l'Université était de favoriser la démocratisation de l'enseignement supérieur et d'offrir des possibilités de poursuite d'études aux jeunes les moins favorisés. Qu'en est-il actuellement ? Quel est le rayonnement des établissements universitaires ?

Selon les formations, le recrutement est local, régional, national. La mobilité des étudiants peut être corrélée avec le niveau d'études. A dominante locale pour les IUT et les DEUG, il est national pour les écoles d'ingénieurs, ainsi que pour les mastères de Mâcon et du Creusot.

Les Centres de capacité en droit attirent un public exclusivement local. Les étudiants inscrits en Capacité de droit à Nevers²⁸ sont pour 95 % originaires de la Nièvre et pour 60 % de Nevers même.

²⁷ Auditions de Jean-Jacques PAUL, directeur de l'IREDU et de Françoise BOURDON, chargée de mission au CNRS - 4 novembre 2004.

²⁸ Audition de Catherine LOPARD, enseignante en Droit et responsable des Centres de capacité en droit - 19 octobre 2004.

Le recrutement dans les IUT est essentiellement local. Les licences professionnelles viennent modifier ce phénomène.

Deux exemples :

- 67 % des étudiants de l'IUT du Creusot sont originaires de Saône-et-Loire et 21 % de Côte-d'Or²⁹. Par contre, pour les étudiants de licence professionnelle dans ce même IUT, 34 % sont originaires de Saône-et-Loire et 44 % proviennent d'autres régions.

- à l'IUT de Chalon-sur-Saône³⁰, 71 % des étudiants du DUT « Génie Industriel et Maintenance » et 90 % des étudiants du DUT « Gestion logistique et transport » sont originaires de Saône-et-Loire. Mais, pour les licences professionnelles, trois-quarts des étudiants sont extérieurs à l'Académie.

L'ISAT de Nevers, l'ITII d'Auxerre, mais aussi les 2 mastères de Mâcon et du Creusot sont attractifs et ont un recrutement national.

Le président de l'Université³¹ considère que pour **acquérir une dimension régionale**, les sites doivent être alimentés par un recrutement plus large que le niveau local. Son objectif est de créer sur différents points du territoire des antennes à dimension régionale qui proposent des formations n'existant pas à Dijon. Mais pour y parvenir, il faut, d'une part, que les enseignants s'investissent sur cette création, élaborent le projet et, d'autre part, que Dijon accepte la spécificité des sites. D'autres régions comme Rhône-Alpes l'ont compris depuis plus de 15 ans et ont créé des filières dans leurs antennes.

2.4. Les antennes vues par leurs acteurs

Les tables rondes organisées dans les 5 sites ont permis aux différents utilisateurs de faire émerger l'intérêt des antennes et les difficultés rencontrées.

2.4.1. Les étudiants

Qui sont-ils ? Les 2 500 étudiants sur les sites sont pour l'essentiel des étudiants inscrits en DUT et on y compte un fort pourcentage de boursiers (45 % d'étudiants boursiers³² à l'IUT d'Auxerre).

Au Creusot, sur 708 étudiants boursiers, 555 fréquentent l'IUT et les sections BTS. Sur ce total, 500 sont originaires de Saône-et-Loire, dont 300 du Creusot. Ce chiffre, très révélateur, met en évidence que ces étudiants ont fait le choix d'études sur place.

L'étude de l'IREDU³³ a permis de dégager des caractéristiques sociales différentes dans deux sites :

- à Dijon, 34 % des étudiants ont des parents cadres supérieurs pour 13 % seulement à Nevers. Par contre, 48 % des étudiants de Nevers ont des parents ouvriers ou employés, contre 28 % à

²⁹ Audition de Jean-Luc GISCLON - 23 septembre 2004.

³⁰ Audition de Tony MONTESIN - 31 janvier 2005.

³¹ Audition de Jean-Claude FORTIER, président de l'Université de Bourgogne - 17 décembre 2004.

³² Audition d'André BERNARD Directeur de l'IUT Dijon -Auxerre - 13 janvier 2005.

³³ Etude conduite par l'IREDU et le Laboratoire LATEC (actuel LEG) en 1991 et 1992.

Dijon. Les mères des étudiants de Nevers sont plus souvent inactives que celles des étudiants de Dijon (46,3 % à Nevers, 36 % à Dijon). Elles ont elles-mêmes un niveau d'études moindre.

- 71 % des étudiants de Nevers vivent chez leurs parents, contre 1/3 des étudiants dijonnais.

« On constate donc une origine plus modeste des étudiants inscrits à Nevers. Les classes modestes hésitent davantage à partir : elles restent plus dans leur milieu et choisissent des études à coûts moindres ».

Les étudiants auditionnés sont surtout intervenus sur leurs conditions d'études et la qualité des services proposés. Ils apprécient les effectifs réduits, le soutien individuel apporté par la structure³⁴. Ils pensent que l'orientation faite au lycée n'apporte pas tous les éléments nécessaires à leur choix d'études ; les possibilités offertes par les IUT ne leur sont pas ou mal présentées.

Ils souhaiteraient être plus nombreux sur le site, mais ils décrivent leur vie quotidienne comme « agréable ». Le prix des loyers leur semble abordable. Les problèmes de restauration ont été évoqués sur tous les sites. Les étudiants expriment le besoin d'un espace commun, d'un lieu de vie ; comme par exemple une salle de sport en accès libre³⁵ qui leur soit réservée. Ils seraient aussi intéressés par le développement de relations avec les étudiants des autres formations supérieures du site.

2.4.2. L'Université

De nombreuses critiques sont adressées aux antennes territoriales de l'Université. La majorité des enseignants dijonnais vivent les antennes comme des concurrentes qui consomment beaucoup de moyens pour de très petits effectifs. La rentabilité, traduite par le ratio « heures professeurs/nombre d'étudiants » est en effet moindre. Les antennes posent aussi différents problèmes liés à la gestion des personnels. Pour certains, il serait tentant de se recentrer sur Dijon.

Qu'apportent effectivement les antennes à l'Université ?

Il y a 10 ans, la question ne se posait pas en ces termes et l'Université de Dijon avait apprécié les espaces nouveaux offerts dans les antennes.

Aujourd'hui, les sites représentent un apport pour l'Université car ils permettent de fédérer au niveau local des moyens nouveaux apportés par les collectivités territoriales et le secteur industriel et de bénéficier de leur soutien. Les centres de transfert de compétences, les plates-formes technologiques sont des occasions pour la recherche universitaire de participer à la conception et à la mise en œuvre de technologies innovantes.

C'est dans les sites aussi qu'il est possible d'envisager le développement ou la création d'écoles d'ingénieurs, filières qui justifient l'octroi de moyens supplémentaires de la part de l'Etat. L'ISAT, tout comme l'ITII, n'aurait pu voir le jour à Dijon.

2.4.3. Les personnels enseignants et non enseignants

Il ne semble pas que les antennes aient rencontré de grandes difficultés pour trouver des enseignants volontaires. Ceux-ci bénéficient de défraiements financés par les collectivités locales d'accueil.

³⁴ Audition d'une étudiante GLT à Chalon-sur-Saône - 31 décembre 2005.

³⁵ Auditions d'étudiants d'Auxerre - 13 janvier 2005.

Parmi les problèmes exprimés, on note qu'en l'absence de laboratoire de recherche sur place, il est difficile d'enseigner sur un site et de réaliser ses recherches sur un autre. Les perspectives d'évolution de carrière sont aussi plus difficiles sur place. La taille critique n'étant pas atteinte, il est malaisé de trouver, sur un effectif d'enseignants restreint, des porteurs de projet ou des personnes qui acceptent de nouvelles charges administratives et des responsabilités pédagogiques. Or, de nombreuses obligations administratives incombent aux antennes.

Par contre, les personnels apprécient les bonnes conditions de travail et la qualité des équipements. L'intérêt des petits effectifs a été souligné. Une structure à taille humaine est agréable tant pour les étudiants que pour l'équipe éducative ; elle permet une relation personnalisée. Une enseignante de droit a témoigné du fait qu'elle disposait de plus de souplesse à Nevers en raison des effectifs réduits. Elle peut, par exemple, faire découvrir aux étudiants les métiers du droit, se rendre avec eux au palais de justice...

2.4.4. Les collectivités territoriales

Elles s'impliquent fortement et militent pour le maintien et le développement des sites qui contribuent à l'aménagement du territoire.

La Communauté Le Creusot-Montceau investit plus de 3 millions d'euros par an pour le fonctionnement de l'antenne. Ses arguments en faveur du maintien du site du Creusot :

- le pourcentage d'étudiants boursiers est supérieur (+ 20 %) à la moyenne des étudiants dijonnais,
- de nombreux étudiants inscrits au Creusot ne seraient pas allés à Dijon,
- les étudiants du Creusot ont un taux de réussite en licence supérieur à celui de Dijon.

Pour le vice-président de la Communauté urbaine³⁶, en dépit du fait que les étudiants coûtent plus cher, ils bénéficient ici d'une valeur ajoutée certaine. Le directeur du service du développement économique et de l'enseignement supérieur à la Communauté³⁷ complète ce propos en valorisant le soutien apporté par la collectivité au site universitaire. Son métier consiste à attirer les entreprises et les nouvelles activités et la présence du site universitaire est un atout capital.

« On y croit, on y tient ! » C'est par ce propos que le vice-président de la Communauté d'agglomération « le Grand Chalon »³⁸ exprime son soutien à l'IUT implanté sur sa commune. Cette collectivité s'implique dans de nombreux projets visant à dynamiser le tissu économique et social (« Nicéphore Cité », « SECURIAL »). La formation en est l'un des piliers. Cette collectivité soutient également les étudiants qui souhaitent poursuivre des études en dehors de la commune. En 2004, ce sont 53 étudiants qui ont bénéficié de bourses communales « d'aide à la mobilité » pour une somme annuelle totale de 17 000 euros.

³⁶ Audition de Max DESCHAMPT, vice-président chargé de l'enseignement supérieur à la Communauté Le Creusot-Montceau - 23 septembre 2004.

³⁷ Audition d'Alain MONNET, directeur du service développement économique et de l'enseignement supérieur à la Communauté Le Creusot-Montceau - 23 septembre 2004.

³⁸ Audition d'Hervé DUMAINE, vice-président de la Communauté d'agglomération « le Grand Chalon » - 31 janvier 2005.

2.4.5. Les entreprises

Leur présence est déterminante pour les antennes territoriales. Elles investissent à long terme dans le secteur de la formation et de la recherche.

Le président de Bourgogne Technologies³⁹ considère que l'avenir des entreprises bourguignonnes repose sur leurs capacités d'innovation ; selon lui, elles ne pourront survivre que si elles savent conserver une avance technologique. Aussi les structures de transfert technologique peuvent-elles aider les entreprises à ne pas prendre de retard. L'aménagement du territoire sera effectif s'il parvient à créer de la formation, de la recherche et de l'emploi sur différents points du territoire.

Le représentant de l'IUMM Nièvre⁴⁰ indique qu'il existe 8 000 emplois dans l'automobile. Il serait utile, de son point de vue, de disposer d'une filière complète de formation dans ce secteur. Les entreprises recherchent des jeunes titulaires de BTS ou DUT en automatisme et maintenance et on s'attend, dans les années à venir, à un déficit de professionnels de tous niveaux dans ce secteur de la métallurgie. Il faut que les formations soient conçues en fonction des besoins des entreprises sur un horizon de 5 ans au moins.

Le directeur de MAGNYTUDE⁴¹ indique que 1 200 étudiants sont en cours de formation d'ingénieur sur les sites de Dijon, Cluny et Auxerre et ne représentent que 1 % du potentiel national. Pour lui, il faut développer la capacité d'accueil de ces écoles et renforcer l'attractivité de ces formations d'ingénieurs dans la région. D'autres écoles élaborent actuellement des projets de formation dans ce secteur de l'automobile et il convient de ne pas se laisser dépasser.

2.4.6. Une synthèse des points de vue

Quelques idées fortes concernant les sites territoriaux ressortent des points de vue des différents acteurs.

- Les antennes permettent de **répartir la « matière grise » sur le territoire régional**. Elles ont facilité l'accès à l'Université à des jeunes qui n'auraient pas poursuivi d'études supérieures. La proximité des lieux de formation a réellement joué au départ.

- Elles représentent **un plus en matière d'aménagement du territoire**. Dans la Nièvre, les objectifs d'aménagement du territoire ont prévalu à la création de cette antenne et de l'ISAT. En synergie avec le circuit automobile de Magny-Cours et le technopôle, elles ont permis de maintenir et de créer des emplois. La présence de l'antenne du Creusot a redonné un second souffle à ce bassin sinistré par la fermeture des mines de charbon.

- Dans tous les sites, une fermeture serait considérée comme une catastrophe. Mais ils ne pourront se pérenniser et bénéficier d'une reconnaissance régionale qu'en définissant et développant des **créneaux spécifiques en lien avec le tissu socio-économique local**.

Reste à concilier l'intérêt individuel des étudiants avec celui de l'aménagement du territoire.

³⁹ Audition de Jean Paul LEQUIN , président de « Bourgogne technologies » - 11 février 2005.

⁴⁰ Audition de Jean-Pierre ROSSIGNOL, représentant de l'IUMM Nièvre et du MEDEF - 19 octobre 2004.

⁴¹ Audition de Shahram AIVAZZADEH, directeur de Magnytude à Nevers - 19 octobre 2004.

Le souhait de favoriser la poursuite d'études des jeunes issus de milieux modestes en leur proposant des formations générales proches de leur domicile a, semble-t-il, atteint ses limites. Il entre en contradiction avec la stratégie actuelle de l'Université qui tend, au contraire, à créer sur ses sites des filières spécialisées d'intérêt régional. Rester sur place n'apparaît plus alors comme la panacée pour les étudiants qui se privent ainsi du choix de filière et d'emploi.

2.5. Et dans les autres régions françaises

Pour éclairer le débat ? il a paru utile d'examiner comment les autres régions françaises se positionnaient par rapport à cette question.

Aujourd'hui, les universités françaises disposent globalement de 150 antennes délocalisées, qui constituent un réel maillage territorial. Cependant, elles représentent un ensemble très hétérogène et n'accueillent que 3,5% des étudiants de province qui suivent une formation universitaire hors IUT et ingénieurs et essentiellement en premier cycle⁴². Leur fréquentation est très inégale et varie de moins de 20 à plus de 3 000 étudiants.

Deux types de stratégies ont été repérés dans les autres régions :

- la première consiste à proposer une formation spécifique pour répondre aux besoins en main d'œuvre sur un bassin d'emploi,
- la seconde vise à développer l'attractivité territoriale en créant des plates-formes formation, recherche et industrie.

Certaines antennes répondent à un besoin de formation localement. Ainsi, à Narbonne, pour répondre à la demande des professionnels du vin (avocats spécialisés dans le droit du vin et exploitants), une antenne locale de la faculté de droit et des science économiques de Perpignan s'est installée et a créé une licence « droit et gestion de la filière viticole ».

D'autres antennes universitaires s'inscrivent dans le cadre du développement d'une politique industrielle stratégique. Elles renforcent l'attractivité d'un territoire par une synergie entre formation universitaire, recherche et industrie (pôle d'excellence ou de compétitivité).

Ainsi, la Région Centre soutient les antennes territoriales de Tours et d'Orléans et les pôles régionaux de recherche (micro-électronique à Tours, propulsion du futur à Orléans et Bourges).

A Bourg-en-Bresse, à la demande des représentants des collectivités locales, une licence professionnelle de génie biologie a été créée. Aujourd'hui, une plate-forme technologique, Alimentech⁴³, regroupe sur ce bassin d'emplois un certain nombre de compétences techniques et humaines sur le thème de l'agro-alimentaire. L'objectif est d'accompagner le développement d'activités nouvelles par la formation. Les collectivités locales soutiennent cette action et participent à la rémunération des enseignants sur le site.

Depuis 2000, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur signe des conventions d'objectifs pluriannuels avec les organismes publics de recherche et les universités. Ces accords permettent de déterminer les crédits que la Région peut apporter, hors contrat de plan et bourses doctorales, pour financer les

⁴² DATAR - *Aménager la France de 2020 - Mettre les territoires en mouvement* - La documentation française - Paris - 2002.

⁴³ Un syndicat mixte a été constitué, il regroupe les collectivités locales (Conseil général, agglomération), la Chambre de commerce et d'industrie et une équipe du CNRS.

équipements, les programmes de recherche, les colloques, la coopération scientifique internationale, l'édition de travaux et les programmes de coopération avec l'étranger.

« Ce système permet à la Région de ne pas être simplement un guichet financier, mais de participer pleinement aux projets régionaux de recherche et de contribuer à la clarification des priorités », explique Alain Hayot, vice-président du Conseil régional, en charge de la recherche. « Cette implication nous a également permis de mettre l'accent sur des filières primordiales pour la région, comme la micro-électronique ou la chimie », explique-t-il.

Certaines régions préconisent plutôt de soutenir financièrement les étudiants disposant de moyens modestes plutôt que de financer un pôle universitaire (ce serait le cas pour l'université du Mans).

3. UNE NOUVELLE DONNE, DES PERSPECTIVES

3.1. La politique actuelle de l'Université de Bourgogne

Le CESR a pu entendre combien l'Université représentée par son président et ses collaborateurs⁴⁴ soutient le maintien et le renforcement des antennes territoriales. Cette volonté ne s'était pas manifestée aussi clairement ces dernières années et les antennes évoluaient de façon plus isolée, en s'appuyant davantage sur les initiatives locales. La « prolifération des antennes » a été mise en cause, certaines collectivités n'hésitant pas à accueillir des formations de toutes sortes, entretenant ainsi une certaine confusion.

Les objectifs actuels visent, par l'instauration d'une véritable politique de l'Université de Bourgogne, à rétablir davantage de coordination pour éviter la dispersion des moyens et renforcer la cohérence entre l'Université siège, ses antennes et les formations qui y sont développées.

Mais, dans le contexte actuel de raréfaction des moyens attribués par l'Etat, face à une inquiétude de l'Université siège quant à l'avenir de certaines filières, cette volonté pourra-t-elle se concrétiser par des dotations supplémentaires attribuées aux antennes ?

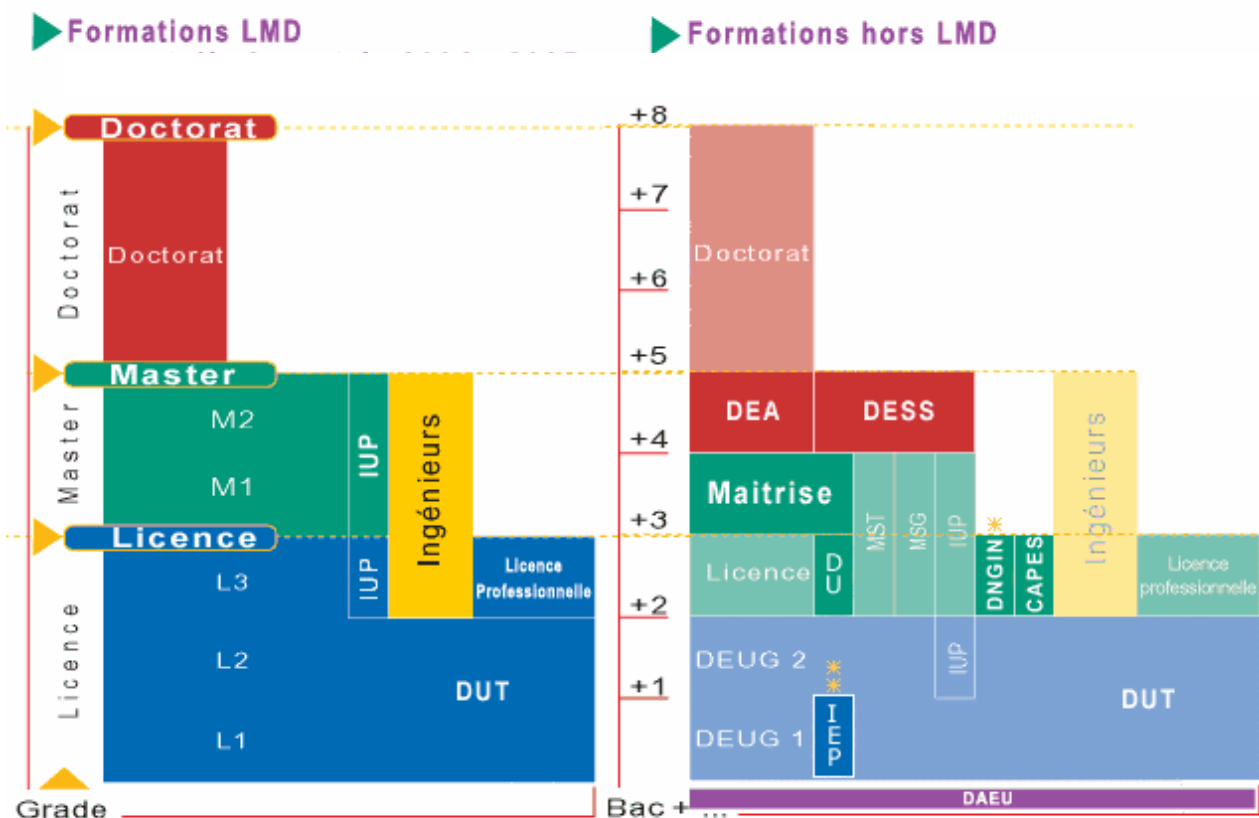
3.2. Les impacts de la réforme Licence Mastère Doctorat (LMD)

Cette réforme est l'application française de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur⁴⁵. Elle réorganise les cycles d'études aux niveaux bac+3, bac+5 et bac+8, chacun de ces niveaux conférant un grade universitaire. La redéfinition des cursus dans le schéma LMD fait passer le premier cycle d'étude de 2 à 3 ans. Le mastère en 2 ans remplace la maîtrise, les DESS et DEA.

⁴⁴ Auditions de Jean-Claude FORTIER, président de l'Université de Bourgogne – Dijon -17 décembre 2004 et de Françoise FORTUNET-FIATTE, doyen de l'UFR Droit, conseillère du président sur les relations avec les antennes territoriales - 31 janvier - Chalon-sur-Saône.

⁴⁵ Elle correspond aux décrets du 8 avril 2002 (n° 2002-481 et 2002-482), à l'arrêté « Etudes universitaires conduisant au grade de licence » du 23 avril 2002, à celui relatif au diplôme national de mastère et à celui relatif aux études doctorales du 25 avril 2002.

Schéma des études à l'Université



La mise en place de cette réforme est en cours à l'Université de Bourgogne comme dans les autres régions depuis la rentrée 2003-2004. Aujourd'hui, la plupart des antennes délocalisées proposent des licences professionnelles.

Pour l'université de Bourgogne⁴⁶, « il est naturel que les sites aillent jusqu'au niveau L, en filière classique ou professionnelle. Il s'agira de proposer des formations originales susceptibles d'attirer sur place des étudiants dijonnais. Les IUT se sont adaptés malgré la crise qui pèse sur les formations technologiques et les difficultés de recrutement ; ils se sont inscrits dans cette dynamique LMD qui est stimulante ».

A Chalon-sur-Saône, le directeur de l'IUT⁴⁷ indique que l'ouverture des licences professionnelles a accéléré la poursuite d'études. La licence permet aux étudiants d'accéder à un niveau II de formation, ce qui leur offre une meilleure reconnaissance professionnelle, bien qu'ils soient opérationnels et employables avec un DUT.

⁴⁶ Audition de Jean-Claude FORTIER, président de l'Université de Bourgogne - 17 décembre 2004.

⁴⁷ Audition de Tony MONTESIN, directeur de l'IUT de Chalon-sur-Saône - 31 janvier 2005.

Le LMD accélère la lente disparition des cycles courts amorcée depuis 10 ans⁴⁸. La création de licences dans les IUT contribue à stabiliser les effectifs à un niveau satisfaisant. Formations très spécialisées, elles attirent des étudiants d'origines plus diverses.

De nouveaux masters voient également le jour en Bourgogne. Dans les antennes, ils remplacent des DESS comme ceux de Mâcon et du Creusot qui étaient déjà en place.

Mais ces nouvelles filières accroissent l'offre de formation et s'effectuent à moyens constants. Aussi, certaines licences envisagées dans les sites, notamment en droit public, devront sans doute se contenter d'un enseignement par visioconférence. Les enseignants craignent une discrimination pédagogique entre Dijon et les antennes.

3.3. Les pôles de compétitivité⁴⁹

Face aux mutations économiques internationales et, par répercussion, nationales, la France a décidé d'initier une politique industrielle de grande envergure en mettant en avant des facteurs-clés de compétitivité industrielle, au premier rang desquels se trouve la capacité d'innovation par la Recherche - Développement.

Dans le prolongement des décisions prises par le Gouvernement le 13 décembre 2002, le Comité interministériel de l'aménagement et du développement du territoire (CIADT) du 14 septembre 2004 a décidé de conduire cette nouvelle politique industrielle et a défini les mesures qui seront mises en œuvre pour le développement des pôles.

Depuis l'automne 2004, un appel à projet est lancé afin d'identifier, sur la base d'un cahier des charges rigoureux, les projets éligibles au dispositif de soutien mis en place. Ils devront allier industrie, recherche et Université. Une enveloppe globale de 750 millions d'euros sur 3 ans sera répartie entre des projets pour soutenir des initiatives à fort potentiel technologique. Cette démarche ouverte aux initiatives des acteurs économiques permettra d'établir mi-2005 une première liste de pôles de compétitivité.

La Bourgogne et son Université sont positionnées sur cet axe et ont présenté 4 projets⁵⁰ parmi lesquels :

- le Pôle Image et Ingénierie numérique autour de Nicéphore Cité à Chalon-sur-Saône,
- le Pôle de la performance tourné vers la mécanique, les matériaux et les transports autour du circuit automobile de Magny-Cours dans la Nièvre.

3.4. Les nouveaux enjeux européens pour 2007-2013

Cette politique nationale entre dans un cadre européen plus général de soutien à la compétitivité. De nombreux pays de l'Union européenne partagent les mêmes préoccupations et souhaitent se tourner vers un développement économique durable. On assiste à une véritable action communautaire en faveur de la compétitivité.

⁴⁸ Enquête sur le devenir des DUT obtenus en 2001 - Université de Bourgogne - Cellule statistique - 18 janvier 2005.

⁴⁹ Site www.competitivite.gouv.fr

⁵⁰ Le Bien public « Pôles de compétitivité : la région compte quatre émissaires » - 28 février 2005.

Les actions qui devraient être soutenues par la nouvelle politique de cohésion économique et sociale européenne, pour les années 2007-2013⁵¹ se concentreront sur trois thématiques contribuant à la réalisation des objectifs fixés lors des Conseils européens de Lisbonne (mars 2000) et Göteborg (juin 2001).

Parmi les grandes orientations de la future politique, on peut noter que le FEDER soutiendra dans le volet « compétitivité régionale » les projets visant « l'innovation et l'économie de la connaissance »

⁵¹ Propositions de règlement de la Commission européenne du 14 juillet 2004.

CONCLUSION

Au cours de cette étude, le CESR a observé les antennes territoriales de l'Université de Bourgogne et a pu appréhender tout l'intérêt qu'elles représentent pour l'Université, les étudiants, mais aussi pour la région, ses collectivités territoriales et ses entreprises :

- elles permettent, en proposant une large palette de formations universitaires, d'offrir aux étudiants bourguignons des possibilités d'études dans leur région, mais également d'attirer dans notre région des jeunes d'autres horizons,
- elles jouent un rôle considérable en matière d'aménagement du territoire et d'animation de la vie sociale et économique locale.

L'intérêt des antennes est démontré, elles représentent un vrai « plus » pour la Bourgogne.

Au-delà de la seule rationalité économique à court terme, il faut en effet considérer combien les sites territoriaux de l'Université de Bourgogne représentent un outil de création de richesse. Aussi, convient-il d'examiner avec circonspection les raisonnements qui tendraient à privilégier, au nom de la compétition internationale entre universités, les grands centres universitaires comme ceux de Paris ou de Lyon, au détriment de campus plus modestes comme celui de Dijon.

Si la perspective de fermer les sites territoriaux de l'Université de Bourgogne paraît désormais inconcevable pour le CESR de Bourgogne, il ne faut cependant pas occulter l'importance d'opérer quelques réformes et de modifier quelque peu les objectifs définis à l'origine.

Après avoir servi de « trop plein », dans les années 1990, en proposant sur les sites des formations générales de premier cycle, ils doivent désormais renforcer davantage leur spécificité et se positionner sur des « niches stratégiques » clairement définies.

Pour réussir le pari des antennes universitaires, ce sont désormais les actions visant à la synergie, la complémentarité, la mise en commun de moyens qui seront retenues. Les projets à développer devront prendre en compte l'ensemble des partenaires intervenant sur un même terrain : l'Éducation nationale, mais aussi les collectivités territoriales et le tissu économique et social local. L'attractivité d'un site c'est, bien sûr, la qualité des formations dispensées, mais c'est aussi et peut-être principalement, les réalités économiques au travers des débouchés professionnels qui seront proposés.

Les antennes ont déjà beaucoup avancé dans cette voie avec un dynamisme certain : à titre d'exemple, l'ISAT de Nevers est désormais reconnu comme pôle de compétence dans le domaine des transports et de l'automobile, Chalon s'engage dans le secteur de la sécurité et Le Creusot se positionne à partir de la plate-forme technologique 3D dans celui de « l'Informatique-Image-Laser ».

Les moyens dont dispose l'Université sont cependant nettement inférieurs (en nombre d'heures de cours, en temps de suivi des étudiants...) à ceux dont disposent d'autres formations supérieures. La responsabilité de l'État reste engagée sur ce point, car c'est d'abord à lui de donner à l'Université et à ses antennes les moyens de jouer pleinement leur rôle.

A partir des auditions, visites et rencontres organisées sur les sites territoriaux, le CESR a dégagé quelques pistes pour contribuer à améliorer leur attractivité et leur développement.

PROPOSITIONS

La pérennité et le développement des antennes territoriales de l'Université ne seront possibles qu'à condition :

- de mutualiser les moyens et de développer les synergies entre acteurs locaux,
- de renforcer la spécificité de chaque site en lien avec le tissu socio-économique local.

La pérennité des antennes et les difficultés matérielles des étudiants sont traitées de façon distincte.

1. Propositions à l'attention de l'Université

1.1. Définir une politique cohérente concernant les antennes territoriales

L'Université siège doit afficher clairement sa volonté de reconnaître ses antennes et de les faire vivre en leur en donnant les moyens. Plusieurs sites ont indiqué qu'ils manquaient de postes non enseignants. Ce sont les collectivités territoriales qui pallient ce manque.

Les antennes territoriales doivent disposer d'une vision claire des orientations prises par l'Université de Bourgogne et mieux maîtriser leur devenir dans le cadre d'un contrat d'objectifs.

En outre, il paraît souhaitable de développer une coopération entre les antennes elles-mêmes et de mettre en place une conférence des sites territoriaux.

Le rôle de l'Etat s'avère essentiel car il reste responsable du financement des postes et du fonctionnement de l'enseignement supérieur.

1.2. Développer la spécificité de chaque site universitaire

Plutôt que de renforcer les formations offertes souvent dans de bonnes conditions à Dijon, il serait plus pertinent de conforter les pôles spécialisés que sont les antennes en ouvrant sur ces sites des formations spécifiques attractives en lien avec le tissu socio-économique local.

1.3. Eviter les redondances

On peut constater sur un même bassin de formation des redondances entre BTS et IUT de même spécialité. Le CESR a déjà souligné⁵² combien cette concurrence était néfaste à tous.

Il faut bannir les doublons sur un même site, ainsi qu'entre les antennes et l'Université siège. Il convient de rechercher les complémentarités et favoriser les synergies entre les différentes composantes de l'Université pour mutualiser leurs moyens.

⁵² Voir à ce sujet les avis du CESR sur le PRDF – 26 octobre 2004 – rapporteur : Hervé BONNAVAUD et le schéma prévisionnel des formations – 15 décembre 2004 – rapporteur : Clet VIOLEAU.

La Bourgogne est déficitaire en matière d'écoles d'ingénieurs⁵³. Celles qui existent doivent être développées d'autant plus qu'elles correspondent à des secteurs économiques porteurs. Cela est vrai pour Nevers (secteur des transports et de l'automobile), pour Auxerre (Mesure et Métrologie), mais aussi pour le triangle Cluny-Chalon-Le Creusot (Matériaux, Métallurgie et Image Laser).

1.4. Offrir dans les sites la possibilité de réaliser un cycle complet

Dans le prolongement de la réforme LMD, il est indispensable que les étudiants trouvent sur les antennes des possibilités de suivre un cursus complet depuis le bac jusqu'au niveau de la licence, voire du master ou de l'école d'ingénieurs. Les étudiants peuvent ainsi opter pour l'entrée dans la vie active au bout de 2, 3 ou 5 ans d'études. Les branches professionnelles rencontrées ont également exprimé ce souhait de disposer sur un même site de filières entières de formation.

1.5. Stabiliser les équipes éducatives

La permanence des enseignants est une condition de leur implication dans l'antenne et, de ce fait aussi, de la qualité du suivi pédagogique qu'ils accordent à leurs étudiants. Il conviendrait d'encourager l'implantation des équipes éducatives au niveau local et d'éviter les inégalités de traitement. Cela est vrai aussi pour les enseignants du SUAPS⁵⁴ ou pour les infirmières exerçant sur plusieurs antennes.

1.6. Implanter des laboratoires de recherche dans chaque antenne

L'existence des laboratoires de recherche sur les sites favorise la présence des enseignants-chercheurs. Leur implantation doit être encouragée. C'est aussi une forte valeur ajoutée pour les territoires et le tissu économique concerné.

1.7. Développer des projets et des coopérations avec les partenaires locaux

Le CESR a constaté combien la coopération entre formation, recherche et monde économique pouvait s'avérer fructueuse pour les territoires concernés. Il convient d'inciter les partenaires : les collectivités territoriales, les entreprises locales, l'Education nationale (lycées et Université), ainsi que les autres organismes de formation, à définir ensemble les axes forts à développer et les projets à mettre en œuvre au niveau local.

Les centres de transfert technologique offrent des services de haut niveau aux industriels et permettent la collaboration avec les chercheurs des laboratoires. Ils démontrent l'intérêt du travail commun, aussi bien pour la formation des jeunes que pour les entreprises et les chercheurs.

1.8. Poursuivre l'effort de démocratisation de l'enseignement supérieur

Pour permettre l'accès des étudiants les plus modestes aux études supérieures, il avait été envisagé de rapprocher l'Université des lieux de vie des étudiants les moins mobiles et de proposer des formations générales de premier cycle (type DEUG) dans les antennes. Mais l'argument de la proximité semble

⁵³ La Bourgogne assure la formation de 0,5 % des ingénieurs en France, alors qu'elle représente 2,8 % du poids économique.

⁵⁴ SUAPS : Service universitaire des activités physiques et sportives.

aujourd'hui contestable, il peut conduire des étudiants à choisir des formations « par défaut », faute de moyens pour se déplacer.

Il serait préférable de rechercher quels types d'aides complémentaires pourraient être accordés afin que les frais de logement et de transport ne soient plus un frein à la mobilité des étudiants. Ces aides pourraient prendre différentes formes : augmentation des bourses nationales, création de bourses communales (comme à Chalon-sur-Saône), réductions renforcées sur les transports (en sus de la carte Bourgogne Campus) ou aides complémentaires au logement...

1.9. Ouvrir certaines formations aux stagiaires de la formation continue

La formation continue devrait davantage être prise en compte dans les projets des antennes. Réalisée pour les salariés des entreprises locales ou pour les demandeurs d'emploi, elle constitue un outil de maintien de la compétitivité des entreprises et de l'employabilité des salariés. Certaines formations peuvent s'adapter à des publics plus variés, comme les jeunes sans qualification.

Les formations réalisées par les Centres de capacité en droit peuvent apporter des connaissances de nature juridique, utiles dans la vie professionnelle. Construites sous formes de modules indépendants, elles permettraient d'accueillir des stagiaires d'horizons très divers, qui auraient la possibilité de valider leurs acquis par modules. Il serait aussi utile de moderniser le cursus pour qu'il puisse préparer aux concours de la fonction publique.

Cette ouverture à la formation continue présenterait un avantage économique par des effectifs plus nombreux et contribuerait aussi à favoriser les échanges entre les étudiants et le monde du travail. La Maison de l'Entreprise de l'Yonne a, par exemple, mis en place avec succès des parcours individuels de formation prenant en compte les projets professionnels des différents stagiaires.

1.10. Développer la communication sur les antennes

Le service communication de l'Université pourrait développer des actions de valorisation des antennes, en réalisant, par exemple, des documentations à distribuer lors des différents salons. Les Centres de capacité en droit devraient bénéficier plus largement de ces services. Le site Internet de l'Université doit également permettre un accès facile et lisible aux formations délivrées par les antennes.

2. Propositions à l'attention des collectivités territoriales

Les collectivités territoriales se sont impliquées dans la création et le soutien aux antennes universitaires. Ce sont elles qui assument, avec le concours du CROUS, l'essentiel des services contribuant à la qualité de la vie étudiante. L'attractivité des antennes est aussi liée aux conditions de séjour des étudiants.

2.1. Mettre en place une plate-forme de services étudiants dans chaque site

Pour améliorer les conditions de la vie étudiante et notamment leur offrir de meilleures conditions d'hébergement, de restauration, de transport et de vie culturelle, il conviendrait de mutualiser les moyens disponibles au niveau local en dépassant parfois les frontières institutionnelles. Le nombre d'étudiants sur les sites est souvent trop réduit pour justifier l'intervention du CROUS ou pour mettre en place des équipements destinés aux seuls étudiants.

D'autres organismes de formation post baccalauréat existent dans ces villes : classes de BTS et préparatoires aux grandes écoles dans les lycées, IUFM (Instituts Universitaires de Formation des Maîtres), IFSI (Instituts de Formation en Soins Infirmiers) ou autres écoles (kinésithérapeutes, ingénieurs ou commerce...). Ils disposent parfois de structures telles que cantines ou logements qui pourraient être rentabilisés par la fréquentation d'étudiants. Les équipements sportifs, les services médicaux ou sociaux peuvent aussi être concernés par cette réflexion.

Le CESR propose de rechercher dans chaque site les meilleures combinaisons possibles pour faciliter l'accès des étudiants de l'Université aux différents services.

2.2. Promouvoir la coopération entre formation, recherche et besoins des entreprises

Certaines collectivités disposent de services de développement économique qui fédèrent les initiatives en la matière.

Elles doivent devenir les acteurs-clés pour mettre en synergie les partenaires au niveau local et créer des pôles de compétitivité sur leur territoire en assurant le relais nécessaire entre les logiques de formation, d'emploi et de développement économique.

Dans ce cadre, sont identifiées différents axes qu'il convient de mieux analyser et conforter :

- Nevers dans le domaine du transport et de l'automobile,
- Le Creusot dans le domaine de l'informatique et du laser,
- Chalon-sur-Saône dans le domaine de l'image et de la sécurité.
- Auxerre dans le domaine de la métrologie.

Des actions spécifiques tendant à développer ces trois thématiques sont à initier avec les partenaires.

3. Propositions à l'attention des entreprises

3.1. Poursuivre et développer les partenariats avec les organismes de recherche et de formation

Les entreprises participent à la création de la richesse et de l'emploi au niveau local. Pour cela, elles doivent pouvoir s'appuyer sur des organismes de recherche et de formation pour développer de nouvelles technologies et mettre en place de nouvelles applications. Les entreprises, la formation initiale et continue, la recherche doivent coopérer davantage, leur efficacité en dépend.

Les plates-formes de recherche et de transfert de technologie contribuent à l'innovation dans les entreprises. Ces modes d'organisation doivent être soutenus et développés.

3.2. Définir les besoins de compétence des branches professionnelles pour les années à venir

Pour construire des formations correspondant aux besoins de qualification des entreprises sur le long terme et aussi pour conserver l'employabilité des personnels, il faut pouvoir se projeter dans le futur. Cette étude prospective doit être menée par les branches professionnelles et dans les territoires, pilotée par des institutions paritaires qui permettent un diagnostic partagé, dans une visée plus globale que locale.

Le CESR suggère la création d'un observatoire de veille technologique dans les secteurs sur lesquels la Bourgogne se positionne. Cet outil permettrait d'anticiper les mutations économiques et les besoins en formation. Il pourrait, de plus, bénéficier dans les années à venir d'un cofinancement européen dans le cadre du volet « compétitivité régionale » du FEDER.

3.3. Développer des formes d'alternance pour les étudiants

Les étudiants doivent effectuer des stages au cours de leurs études pour se familiariser avec le monde de l'entreprise et ainsi favoriser une insertion plus rapide dans la vie active. Cela implique que les entreprises les accueillent en stage ou en contrats d'alternance. Les expériences réalisées dans la région et notamment sur le site d'Auxerre permettent de démontrer l'efficacité de ces dispositifs.

AVIS ADOPTE A L'UNANIMITE

EXPLICATIONS DE VOTE

Intervention de Claire MOUSSET-DECLAS au titre du Groupe CGT

« Les antennes territoriales de l'Université de Bourgogne ont rempli, et souvent bien, leur rôle en permettant de répondre partiellement à une demande sociale de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur. Alors que cet enjeu est de plus en plus d'actualité, le contexte a changé et des voix se font entendre pour invoquer les coûts de ces antennes et demander leur recentrage, au moins partiel, sur la capitale bourguignonne.

Cette auto-saisine aborde donc un sujet complexe et difficile tant les situations des antennes territoriales de l'Université de Bourgogne sont différentes et leur avenir incertain à la lumière des réformes en cours ou annoncées : réforme des formations universitaires « Licence-Master-Doctorat » (dite LMD), loi d'orientation et de programmation de la recherche et de l'innovation (dite LOPRI), pôles de compétitivité, décentralisation, etc. Mais il est impossible d'envisager l'avenir de ces antennes territoriales sans aussi tenir compte de leur passé et de l'existant.

Une caractéristique commune des 5 sites territoriaux de l'Université de Bourgogne est la forte implication financière des collectivités territoriales locales, y compris en terme de personnel. Qu'en sera-t-il demain ? Est-ce la bonne façon de construire une politique à long terme ? Pour la CGT, de toute évidence, non, leurs interventions servant en fait à pallier le désengagement de l'État.

D'ailleurs, une des dérives est la tentation de certaines collectivités territoriales « d'acheter » des étudiants : les universités ont besoin de moyens et les collectivités souhaitent améliorer leur image. C'est pourquoi les universités de Marne-la-Vallée et de Lyon-2 ont des sites territoriaux en Bourgogne. Faut-il alimenter cette guerre interrégionale ? Non bien sûr car c'est la cohérence et la qualité des formations et des conditions d'études qui doivent primer.

Le projet d'avis insiste bien sur la réussite des antennes délocalisées qui ont mis en place des filières spécifiques et permettant de diversifier l'offre de formation régionale. Il semble bien que ce soit un des axes à privilégier pour ces sites territoriaux. Néanmoins, il est indispensable que ces formations soient validées par des diplômes nationaux.

Il est vrai qu'une des difficultés récurrentes de ces antennes est la mise en place sur le même site des formations universitaires et des activités de recherche que doivent assurer tous les enseignants-chercheurs. Aujourd'hui mais encore plus demain avec la LOPRI et les PRES (Pôles de recherche et d'enseignement supérieur), cela s'avèrera très difficile en dessous d'une certaine masse critique d'enseignants-chercheurs variable selon les disciplines. Le risque est donc grand de créer des sites universitaires à 2 vitesses : les pôles d'excellence avec des formations complètes jusqu'au doctorat et des « collèges universitaires », sur le modèle américain, n'assurant des formations que jusqu'à bac+2 ou 3. Pour éviter cela, il faudra que ces sites soient, plus encore qu'aujourd'hui, insérés dans un partenariat fort et dans un réseau de travail universitaire permettant d'allier formation et recherche de qualité.

Car, si l'on peut être tenté de souscrire à la préoccupation d'offrir des formations supérieures de proximité, il est aussi nécessaire de donner à tous les moyens de suivre les études de leur choix où qu'elles soient. Pour cela il faut largement développer les bourses d'études, comme cela a déjà été proposé par le CESR. De même, l'accès à ces sites doit être amélioré par le développement des transports en commun notamment.

Pour la CGT, les sites territoriaux universitaires ne doivent pas être seulement des outils au service du développement économique local mais plus globalement des outils d'aménagement du territoire dans sa globalité, dont le développement économique. C'est par des salaires attractifs et de bonnes conditions de travail que les entreprises bourguignonnes pourront attirer des salariés formés, pas en formant sur place les futurs salariés dont elles auront besoin.

Mais surtout, pour que ces sites territoriaux universitaires vivent et proposent des formations de qualité, il est primordial que l'État donne aux universités les moyens d'une politique de formation et de recherche ambitieuse : c'est l'inverse qui est prévu dans la LOPRI et la CGT s'oppose à ce projet de loi néfaste pour la Bourgogne et son université. Il faut également que l'Université de Bourgogne ait une politique claire : elle ne peut proclamer sa volonté de développer ses sites territoriaux et en même temps fermer le DEUG sciences et technique au Creusot, sans analyse prospective pour une reconversion de cette formation sur ce site.

Enfin, on ne peut que constater que les sites territoriaux de l'Université de Bourgogne, comme son implantation siège d'ailleurs, souffrent des baisses d'effectifs et de la désaffection pour les filières scientifiques et techniques. Cela est accentué par le fait que le tiers des bacheliers bourguignons poursuivent leurs études supérieures hors Bourgogne. Il apparaît urgent que le CESR se saisisse de ces problèmes. Ce pourrait être le thème d'une prochaine autosaisine.

Compte tenu de l'analyse et des propositions avancées dans ce projet d'avis, le groupe CGT votera pour ».

**Intervention de Jean-Pierre GRENOUILLET
au titre de la conférence des grandes écoles de Bourgogne**

« Je souhaiterais insister sur deux propositions qui ont été identifiées par la commission n° 5 et qui figurent dans le projet d'avis.

- Développer des projets et des coopérations avec les partenaires locaux.

Ce point me paraît primordial dans la mesure où nos structures d'enseignement supérieur ne sont pas uniquement des lieux de transfert du savoir mais qu'elles doivent fortement participer au développement économique. L'exemple d'Auxerre démontre avec ITII que la forte participation des entreprises dans la mise en place et le fonctionnement de cette structure permet de pérenniser et développer ces formations.

Dans ce cadre, il nous faut pour chaque site où figurent des antennes de l'Université bien identifier le positionnement donc son projet avec les partenaires professionnels (entreprise, tourisme, service, santé...). Ces derniers doivent participer de façon active non seulement aux structures de décision mais aussi aux instances de réflexion pédagogiques et organisationnelles.

Les sites délocalisés ne pourront réussir que si des coopérations très fortes avec les milieux économiques et professionnels sont mis en œuvre.

- Favoriser la mobilité des étudiants.

Ce point est important, il nous faut identifier des actions concrètes d'aide à la mobilité (bourse, déplacement...) pour les étudiants qui ne trouvent pas sur les sites délocalisés les thématiques les intéressantes.

En effet, nous devons sur les sites être lisibles et être compétitifs. Il nous faut afficher des thèmes d'excellence qui nous permettront d'attirer des étudiants de la France entière, voire de l'Europe. Être généraliste ne sera pas viable à terme pour ces sites, les étudiants doivent être mobiles et obtenir la meilleure formation possible qui corresponde à leur projet professionnel et à leur futur métier ».

Intervention de Jean-Claude FORTIER
au titre de l'Université de Bourgogne

« Merci, Monsieur le Président, de me donner la parole. Je veux dire à mes collègues que, malheureusement, je ne pourrai pas participer à la discussion si elle doit se prolonger, parce que je suis retenu par une obligation incontournable, mais je souhaitais intervenir sur ce sujet majeur, et m'inscrire, d'ailleurs, dans le prolongement de ce que vient de dire Monsieur Fourcade, pour souligner combien j'ai apprécié, personnellement, la rigueur, l'objectivité et la qualité des propositions de ce rapport. Je voudrais dire aussi que ces propositions sont au coeur de la politique de l'Université.

Je crois que c'était le moment de mesurer ce que signifie la transmutation de l'Université de Dijon en Université de Bourgogne, car c'est bien sa territorialité qui est en question et l'on en voit les enjeux puisque notre région, coincée entre deux immenses mégalo-pôles au Nord et au Sud, à l'interface aussi d'une zone Centre France qui est très particulière au point de vue de l'implantation universitaire et industrielle, notre région est exposée à la fuite de sa jeunesse et la subit effectivement.

De ce point de vue là, il m'est agréable de souligner que l'Université est un vecteur, un élément absolument déterminant des politiques d'aménagement du territoire, d'aménagement de l'espace. C'est d'ailleurs pourquoi elle s'est installée sur ses marches frontalières à Mâcon, à Auxerre, j'espère bientôt à Sens, à Nevers, pour marquer le territoire et résister à cette tentation de départ de la jeunesse ; laquelle se traduit, statistiquement, par le fait que l'Université de Bourgogne est en France -alors que, je pense, les qualités des formations qui s'y développent n'ont jamais été mises en cause par personne- celle qui exerce la plus faible attractivité sur sa population régionale.

Le taux des bacheliers qui s'y inscrivent spontanément est de 39 %, alors que la moyenne française est à près de 50 % et, dans certaines régions, de 60 %. C'est l'effet de ces pompes aspirantes énormes qui sont à nos frontières et vis-à-vis desquelles nous avons à nous positionner, quelquefois dans des partenariats, comme cela a été souligné dans le rapport ; ainsi, à Mâcon où s'installe à nos côtés l'Université de Lyon II dans des conditions que nous aménageons avec elle. Nous pouvons envisager quelque chose du même genre dans le Sénonais, avec Marne-la-Vallée.

En tout cas, et pour conclure, je voudrais dire que les trois objectifs qui sont bien soulignés dans le rapport, et que rappelait Monsieur Fourcade, sont d'une actualité plus forte que jamais.

Je termine par deux remarques :

Le premier objectif, pour nous, Université de Bourgogne, c'est de faire comprendre à nos autorités de tutelle qu'une Université multi-sites ne peut pas fonctionner tout à fait sur les mêmes critères, notamment au plan budgétaire, qu'une Université ordinaire, et que, nonobstant les nouvelles technologies, les distances ont des coûts qui devraient être intégrés aux dotations étatiques de l'Université de Bourgogne. C'est une des sources de difficulté pour nous.

Le deuxième aspect, c'est que les sites territoriaux de l'Université -et la récente expérience des pôles de compétitivité l'a bien montré- sont au coeur du développement économique et que nous avons la responsabilité de renforcer toujours davantage un double partenariat avec, bien sûr, les collectivités territoriales -elles font des efforts très remarquables pour l'Université de Bourgogne, sur ses différents sites- et avec l'économie dans toutes ses dimensions, je parle de l'économie publique, je parle principalement de l'économie des entreprises.

De ce point de vue là, l'Université de Bourgogne a développé, sur un de ses sites, Auxerre, une expérience de partenariat très remarquable qui perdure, se développe et se renforce depuis 15 ans. Elle a été pionnière, avec la Maison de l'entreprise d'Auxerre, dans l'implantation d'une Ecole d'ingénieurs par apprentissage, qui n'avait pas d'équivalent en France et qui a essaimé, depuis, dans tout le pays.

Ce n'est pas un exemple en soi dans la mesure où l'on ne peut pas généraliser ce type d'expérience, c'est une référence intéressante pour souligner les potentialités qui restent devant nous ».

Intervention de Gérard MOTTET
personnalité qualifiée

« Comme vient de le dire très justement Monsieur le Recteur Fortier, président de l'Université, l'Université de Dijon, par ses sites décentralisés est réellement devenue l'Université de Bourgogne.

Dans les villes qui ont accueilli ces sites, il nous semble qu'un effort est à réaliser au niveau de la distribution des ouvrages de niveau universitaire par les librairies afin que celles-ci prennent vraiment un caractère de « librairie universitaire » au service des étudiants concernés mais aussi de la population dans son ensemble.

Dans le même esprit, les différentes « universités pour tous » placées sous l'autorité scientifique de l'Université de Bourgogne pourraient, en sus de leur mission culturelle générale, jouer un rôle supplémentaire de formation continue, cette mission étant dorénavant inscrite dans la volonté de la République.

Il serait de plus souhaitable, au moment où se déroule à Dijon le premier colloque inter-académique organisé par l'Inspection générale d'histoire-géographie sur « les nouveaux territoires de la France et de l'Europe », colloque qui regroupe les représentants des académies de Dijon, Besançon, Strasbourg, Nancy-Metz, Reims et Créteil, que l'Université de Bourgogne renforce ses liens avec ces universités pour donner une réelle assise académique et universitaire au « Grand-Est ».

Enfin, nous ne pouvons que nous réjouir de l'annonce de Monsieur le Recteur Fortier de la création d'une antenne universitaire à Sens en relation avec l'université de Marne-la-Vallée. Ainsi, la ville de Sens peut, elle aussi, espérer devenir une ville universitaire au Nord de la Bourgogne ».



BIBLIOGRAPHIE

AVIS DU CESR

- 📖 Avis du CESR de Bourgogne « Le PRDF (Plan régional de développement des formations) » présenté par Hervé BONNAVAUD - 26 octobre 2004.
- 📖 Avis du CESR de Bourgogne « Le schéma prévisionnel des formations » présenté par Clet VIOLEAU - 15 décembre 2004.
- 📖 Avis du CESR de Bourgogne « La recherche en Bourgogne » présenté par Jean-Pierre GRENOUILLET - Bernard LAURIN - Claire MOUSSET-DECLAS - 3 mars 2003.

DOCUMENTS TECHNIQUES

- Schéma de services collectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche – Les Editions des Journaux officiels – 2002.
- Projet pour un PRDF en Bourgogne - Annexes – Conseil régional de Bourgogne – 2004.

SITES VISITES

- 📖 www.u-bourgogne.fr : site de l'université de Bourgogne
- 📖 www.lamaisondelentreprise.com : site de la Maison de l'Entreprise d'Auxerre
- 📖 www.competitivite.gouv.fr : site gouvernemental concernant l'appel à projets pour créer des pôles de compétitivité.
- 📖 www.ccomptes.fr : le site de la Cour des Comptes
- 📖 www.cnous.fr : le site du Centre national des œuvres scolaires et universitaires